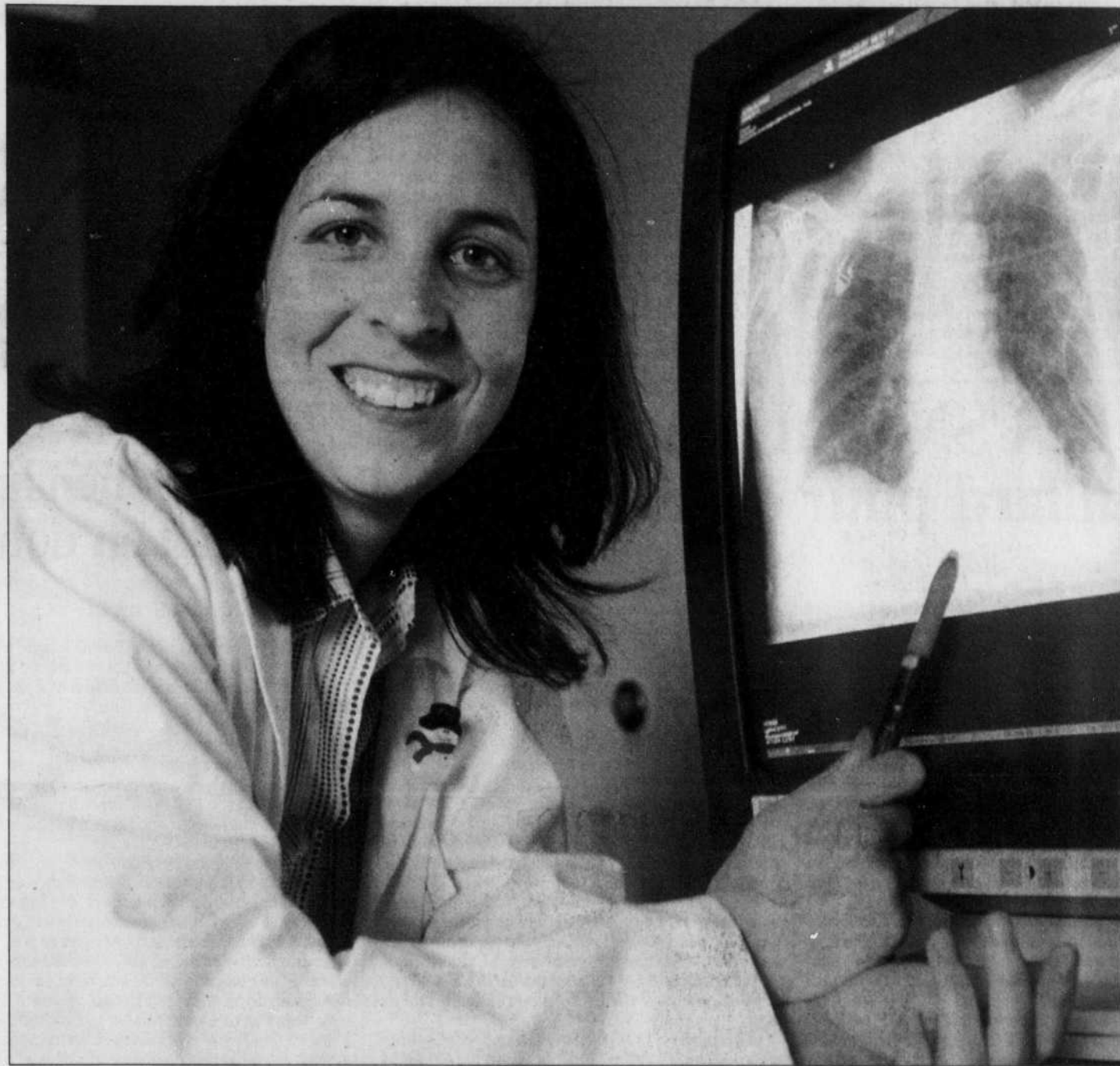




LE DEVOIR

Des femmes majoritaires Les professions libérales changent de visage



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La D^r Jessica Murphy-Lavallée, radiologue au CHUM Notre-Dame. La présence des femmes dans les professions libérales, et en particulier dans le domaine médical, n'a pas fini de se faire sentir au Québec.

Même si les femmes québécoises sont plus nombreuses que les hommes à fréquenter les universités depuis le milieu des années 1980, elles n'occupent pas encore le haut du pavé dans la plupart des fiefs professionnels masculins, notamment en médecine, mais aussi en droit et en communication. Cependant, le changement ne saurait tarder.

ALEXANDRE SHIELDS

Il n'est pas inutile de remonter très loin dans l'histoire du Québec pour retrouver l'amalgame de notables qui exerçaient une grande influence sur la vie quotidienne, soit le notaire, l'avocat et le médecin. Tous trois étaient des hommes. Le président du Collège des médecins, le D^r Yves Lamontagne, se sou-

vient d'ailleurs de l'époque pas si lointaine où il a prêté le serment d'Hippocrate, à la fin des années 1960: «Il y avait trois femmes dans ma classe, sur un total de 125 étudiants.»

Les choses ont toutefois bien changé et la médecine de demain sera une affaire de femmes au Québec. Selon une étude sur les effectifs médicaux réalisée par le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS)

pour le Collège des médecins du Québec, elles représentent désormais 71 % des omnipraticiens et 56 % des spécialistes chez les médecins âgés de moins de 35 ans. Et d'ici «dix à quinze ans, il y aura beaucoup plus de femmes dans l'ensemble des effectifs de la profession», estime le D^r Lamontagne, ajoutant qu'elles comptent facilement pour «plus de 70 %» des médecins en devenir. Une progression remarquable, puisqu'il y a à peine trois décennies, les femmes y décrochaient une maigre proportion de 12 % des diplômes.

VOIR PAGE A 4: FEMMES

■ Entre désir d'autonomie et combat contre les préjugés, page A 4

Mont Orford: Boisclair s'insurge

Une «commande politique», dit le chef du PQ

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le chef du Parti québécois, André Boisclair, a dénoncé hier la privatisation du mont Orford et sa soustraction du parc national du même nom, accusant le nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Claude Béchard, d'avoir tout simplement exécuté «une commande politique de Jean Charest».

Qualifiant cette affaire de «décision précipitée», André Boisclair s'est étonné de ce que le remplaçant de Thomas Mulcair à la direction du MDDEP ait mis un terme aussi abrupt à un dossier où le gouvernement a été jusqu'ici incapable d'accoucher d'une solution consensuelle ou, mieux, d'une «proposition modèle pour le Québec» et les futurs dossiers placés sous le signe du développement durable.

«Le développement durable, a déclaré l'ancien ministre de l'Environnement, ça se fait à l'extérieur d'un parc!»

La précipitation de Québec dans le dossier d'Orford, a laissé entendre André Boisclair, pourrait bien indiquer que le nouveau titulaire de l'Environnement a été nommé à cette fonction pour sa docilité à livrer la marchandise du premier ministre Charest.

Toute la population du Québec sait maintenant, a laissé tomber André Boisclair, que le ministre «Béchard, c'est le "yes man" de Charest».

VOIR PAGE A 8: BOISCLAIR

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux en page A 6

ÉCONOMIE

Aliant se greffe à la fiducie de revenu de BCE

■ À lire en page C 1

Loi spéciale

Les procureurs de la Couronne contestent en justice

BRIAN MYLES

Les procureurs de la Couronne déclarent la guerre au gouvernement Charest, qui a commis l'impair de les inclure dans la loi spéciale même si leur convention collective était toujours valide. Il s'agit selon eux d'un acte d'abus, une véritable duperie, qu'ils combattront jusqu'à leur dernier argument devant les tribunaux.

L'Association des substituts du procureur général du Québec (ASPGQ) conteste à son tour la loi 43,

VOIR PAGE A 8: PROCUREURS

INDEX

7851300066	Annonces	C 6	Éditorial	A 6
	Avis publics	B 2	Idées	A 7
	Bourse	C 2	Météo	B 6
	Carrières	C 4	Monde	B 1
	Culture	C 8	Mots croisés	B 2
	Décès	C 6	Sudoku	B 6
	Économie	C 1	Télévision	C 7

La fin de la mondialisation... grosso modo

John Saul, l'ancien «prince consort», reprend la route pour présenter son dernier livre

ANTOINE ROBITAILLE

L'écrivain John Saul est heureux d'avoir retrouvé un petit peu de sa vie privée (20 %, estime-t-il), après six ans passés comme «prince consort» aux côtés de son épouse, la gouverneure générale Adrienne Clarkson. Une institution «étrange», admet-il sans épiloguer, mais qui lui a permis de voir «le pays d'une façon presque inédite». Ça lui manque? «Oui, un peu, mais personne ne peut tenir un rythme de 950 événements par année pour l'éternité! Déjà, six ans, c'est long.» Sans doute pour se reposer de cette vie effrénée propre au couple vice-royal... il fait une tournée mondiale pour présenter son dernier opus, *La Fin de la globalisation* (Payot).

Or, critiquer la mondialisation, de nos jours, n'est-ce pas un peu



PATRICK DOYLE PRESSE CANADIENNE
John Saul

défoncer des portes ouvertes? Qui y est ouvertement favorable, aujourd'hui, à part peut-être le chercheur suédois Johan Nopberg, venu au Québec en 2003, à

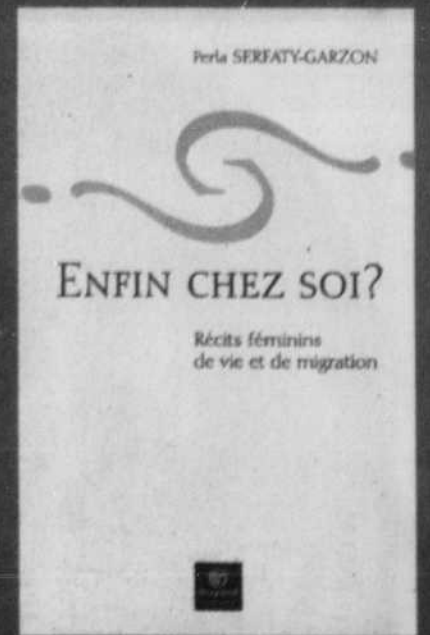
l'invitation de l'Institut économique de Montréal, pour prononcer un discours au titre presque comique: *Plaidoyer pour la mondialisation capitaliste*.

«Défonceur»... Quand on le pique ainsi, John Saul semble un petit peu ébranlé à l'autre bout de la ligne (nous l'avons joint à Toronto lundi), mais il se contient, comme toujours, et reste charmant: charmeur. Maître de l'esquive, de la pensée «non linéaire», comme il le revendique: «Avec ce livre, je ne suis pas en train d'entrer dans le débat habituel sur la mondialisation entre les pour et les contre. Je suis en train de dire que, de toute manière, la globalisation, ça ne marche pas. Ça ne remplit pas ses promesses. Et que c'est en train de mourir.»

On notera la distinction: Saul ne s'attaque pas à la «mondialisation», mais bien à la «globalisation».

VOIR PAGE A 8: SAUL

Des femmes migrantes s'interrogent...



de Perla Serfaty-Garzon

192 pages • 19,95 \$



• LES ACTUALITÉS •

Produits du terroir

Le projet de loi n'empêchera pas la mise en marché de faux produits régionaux

FABIEN DEGLISE

Pas encore adoptée, mais déjà contestée. La loi visant à protéger les produits agro-alimentaires régionaux, telle qu'actuellement envisagée par le gouvernement Charest, inquiète plusieurs acteurs du milieu de l'alimentation. Leurs craintes? Un manque de mordant et surtout la présence de nombreuses failles dans ce texte de loi en devenir, qui, loin d'aider les terroirs à émerger, risquent plutôt de leur faire de l'ombre.

Pour le Conseil des appellations agro-alimentaires du Québec (CAAQ), qui fait depuis quelques années la police dans l'univers biologique, ce projet de Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants — c'est son nom — manque en effet d'efficacité. Il ne réussit pas à «protéger suffisamment [la] notoriété» des produits qui se préparent à être certifiés et il «ouvre également la porte à divers abus de la part d'entreprises souhaitant tirer profit rapidement de [cette] notoriété» en mettant sur le marché de faux produits à saveur régionale, indiquent les membres du conseil dans un mémoire présenté récemment à la commission parlementaire de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (CAPA). La CAPA a repris hier ses consultations sur ce projet de loi déposé par le ministre de l'Agriculture.

Les produits transformés seraient les plus à même de tromper les consommateurs, fait remarquer le CAAQ, en raison d'une carence réglementaire touchant leur composition. Ainsi, dans ce vide, un transformateur pourrait facilement indiquer sur un emballage, en grosses lettres, la présence «d'agneau de Charlevoix» dans une saucisse qui n'en contiendrait que... 2 %, jumelé à 98 % d'agneau de la Nouvelle-Zélande congelé, comme l'illustre l'organisme dans son document.

Dans ce contexte, le Conseil appelle donc Québec à apporter les correctifs qui s'imposent, avec l'imposition de «seuls normatifs» en dessous desquels l'usage d'une appellation serait interdit. Du côté du bio, par exemple, 95 % d'ingrédients biologiques sont nécessaires pour qu'un produit soit certifié.

Autre inquiétude

Autre source d'inquiétude: l'abus de «termes ressemblants ou de diminutifs d'appellations réservées», susceptibles d'induire le consommateur en erreur sans que Québec ne puisse sévir, à en juger par la version actuelle du projet de loi, indique le CAAQ. Ces termes trompeurs pourraient d'ailleurs facilement passer à travers les mailles du filet en se cachant dans des «marques de commerce qui, juridiquement, relèvent du gouvernement fédéral», souligne Pierre-Alexandre Blouin, porte-parole de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA). «De cette façon, une «confiture de terroir» pourrait être facilement vendue sans que son fabricant ne soit inquiété.»

Cette atteinte à l'authenticité — un des critères recherchés par les amateurs de terroir et de produits régionaux — risque d'ailleurs d'être accentuée, estime la Filière biologique du Québec, par «le manque de traçabilité des produits régionaux transformés», juge Alain Rioux, secrétaire général de ce regroupement d'acteurs du bio. Avec une certification touchant, dans le cadre actuel, les producteurs seulement — et donc les matières premières ou les produits semi-transformés — plusieurs pans du secteur agro-alimentaire pourraient donc pervertir un produit artisanal, fermier ou même une appellation d'origine contrôlée, estime la Filière, qui appelle à la certification des «maillons autres que la production [...] comme moyen de contrôle pour le développement et la mise en marché de ce type de produits.»

À Québec, les voix dissonantes au sujet du projet de loi 137 — c'est son numéro — sont accueillies avec philosophie au cabinet du ministre, qui va «tenir compte des remarques faites pour le dépôt d'amendements», a précisé hier au Devoir André Ménard, porte-parole du ministre Yvon Vallières. La nature de ces amendements n'a toutefois pas été précisée.

Ce projet poursuit son évolution au sein de la CAPA jusqu'à demain. Les membres en étudiant actuellement le contenu article par article. Le document devrait par la suite être présenté à l'Assemblée nationale pour approbation. La reprise de la session parlementaire est prévue le 14 mars prochain.

Le Devoir

Hôpitaux: les milliards n'ont pas suffi à réduire les listes d'attente

Ottawa — Les gouvernements ont beau avoir injecté des milliards de dollars dans le système médical depuis les années 1990, les temps d'attente n'ont pas diminué.

C'est le constat que fait l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) dans un rapport dévoilé hier sur les temps d'attente et les soins de santé au Canada. S'il fait état de quelques réussites ici et là, le rapport ne comporte guère d'exemples susceptibles d'indiquer que les sommes consacrées à la santé ces dernières années ont permis d'abréger l'attente pour les patients.

«En général, les données des sondages nous disent que les Canadiens, quand on leur demande combien de temps ils attendent, nous donnent à peu près la même réponse en 2005 qu'en 2001», a déclaré Glenda Yeates, la présidente de l'organisme fédéral-provincial, en entrevue.

Ce n'est pas que l'argent ait disparu: le volume des tests diagnostiques et des procédures considérées comme prioritaires s'est accru de manière spectaculaire, révèle l'étude.

Au cours des cinq années précédant 2002-03, le nombre d'angioplasties (pour désobstruer les artères) et de pontages a crû de 51 %, le nombre de chirurgies de mise en place d'une prothèse aux articulations a progressé de 30 % et les interventions pour les cataractes ont augmenté de 32 %. Mais la demande de soins semble avoir augmenté tout autant, et pas seulement parce que la population vieillit.

Cette augmentation est nettement supérieure à ce que la démographie, à elle seule, expliquerait, note le président de l'ICIS, Graham Scott.

Des recherches plus poussées sont requises pour comprendre le phénomène, mais, à son avis, les nouvelles technologies y jouent probablement un rôle. Si de nouveaux outils deviennent disponibles, comme l'imagerie par résonance magnétique, les médecins sont susceptibles de s'en servir. Si les techniques



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le nombre d'interventions augmente, mais celui des demandes de soins augmente tout autant.

propres à une intervention chirurgicale donnée s'améliorent, alors la procédure deviendra plus populaire.

Selon Steven Lewis, consultant en politiques de santé, le système de santé a une capacité d'absorption pratiquement illimitée des sommes qui lui sont dévolues. Le moindre dollar octroyé à la santé est assuré d'être dépensé, croit-il. Depuis la dernière décennie, la tendance est à l'utilisation de plus en plus grande de toutes sortes de services de santé. Par exemple, le recours à l'imagerie diagnostique a quadruplé au cours de cette période de temps, mais les avantages que cela apporte ne sont pas clairs. Est-ce vraiment plus efficace? demande-t-il.

À son avis, il y a un débat qui ne s'est pas fait au Canada, et c'est de savoir si cette utilisation accrue

est appropriée. «Je ne veux pas laisser entendre qu'une utilisation accrue n'est pas appropriée, mais je pense qu'on doit se poser la question.»

L'Association canadienne des radiologistes calcule qu'il se dépense chaque année 500 millions de dollars en tests inutiles.

L'étude indique que le Canada a du chemin à faire avant de pouvoir mesurer de façon uniforme les temps d'attente à travers le pays, parce que chaque province applique une méthode différente de collecte d'informations. Cela pourrait devenir un obstacle à la mise en place des garanties nationales sur les temps d'attente promise par le premier ministre Stephen Harper.

Presse canadienne

La CSN veut rencontrer Couillard pour éviter le décret

MARTIN OUELLET

Québec — Dans un effort ultime pour se soustraire au décret fixant leurs conditions de travail, les syndiqués CSN du secteur de la santé exigent une rencontre avec le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

«Nous voulons établir le dialogue avec le ministre Couillard. C'est un médecin, il connaît notre milieu, mais je ne suis pas sûr qu'il est au fait de tous les impacts négatifs de la loi spéciale», a dit hier le président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), Pierre Lamy, au cours d'un entretien accordé à la Presse canadienne.

La loi 142, adoptée en décembre après l'échec des négociations avec les employés du secteur public, a des «effets désastreux» qui risquent de compromettre la qualité des soins offerts dans le réseau de la santé, a soutenu M. Lamy.

«Le décret exclut tout ce qui se rapporte à la formation ou à la rétention du personnel, a-t-il dénoncé. Si les gens n'ont pas accès à de la formation, cela risque d'entraîner des conséquences néfastes, directes ou indirectes, sur la qualité des services.»

Pour accroître la pression sur le ministre de la Santé, la FSSS-CSN veut tout juste de lancer une campagne télévisée pressant M. Couillard de rencontrer les leaders syndicaux le 21 mars, pour une nouvelle ronde de pourparlers.

«S'il y a une réelle volonté de négocier de meilleures conditions de travail, on peut régler ça vite, a assuré M. Lamy. On ne remet même pas en question les salaires.»

La FSSS-CSN, qui représente 105 000 salariés parmi lesquels des infirmières, des techniciennes de laboratoire, des travailleuses sociales et des employées de bureau, est encore dans tous ses états, deux mois après le coup de force législatif du gouvernement Charest.

D'ailleurs, les deux grandes centrales, CSN et FTQ, déposeront la semaine prochaine en Cour supérieure une requête en nullité, faisant valoir que la loi 142 contrevient à la liberté d'association garantie par la Charte des droits et libertés.

«On nous a rentré dans la gorge une loi spéciale en dessous de tout. C'est une loi antisyndicale. On aurait dit qu'il y avait une volonté de nous «casser» de la part du gouvernement, un instinct de vengeance dirigé contre nos membres», a déclaré le président des syndiqués CSN de la santé.

Compte tenu qu'il faudra attendre des mois, sinon des années, avant qu'une décision judiciaire soit rendue dans cette affaire, la CSN a jugé opportun de tenter un nouveau rapprochement avec M. Couillard.

Toutefois, malgré les attentes de la CSN, le rendez-vous n'aura pas lieu, a fait savoir le cabinet du ministre de la Santé.

«La rencontre de la dernière chance avec le ministre a eu lieu en décembre, a dit la porte-parole de M. Couillard, Isabelle Merizzi. La CSN a eu sa chance de régler [le dossier], comme l'ont fait les infirmières de la FTQ et des syndiqués de la FTQ, mais elle a refusé. Pour nous, le décret va continuer de s'appliquer.»

Presse canadienne

Pour mieux combattre le cholestérol

Toronto — Les spécialistes savaient déjà que certains aliments, comme le son d'avoine, pouvaient contribuer à réduire le taux de mauvais cholestérol dans le sang, mais selon une nouvelle étude effectuée au Canada, on peut faire encore beaucoup mieux en combinant divers aliments dans sa diète.

En fait, pour certaines personnes qui ont un taux élevé de mauvais cholestérol, le LDL, et qui sont à risque de développer des maladies cardiaques, la bonne combinaison d'aliments est aussi efficace que les médicaments prescrits pour combattre le cholestérol, soutient le Dr David Jenkins, professeur de nutrition à l'Université de Toronto.

Le Dr Jenkins affirme que chez les tiers des per-

sonnes qui ont consommé une combinaison d'aliments spécifiques, la réduction de LDL a atteint plus de 20 %, un résultat équivalent à un groupe étudié auparavant et qui était traité au médicament Lovastatin, précise-t-il.

La combinaison d'aliments permettant de réduire le LDL comptait des amandes, des protéines de soya, de la margarine à haute teneur en stérol végétal, et des fibres «collantes» qu'on retrouve dans le son d'avoine, l'okra, l'orge et l'aubergine.

L'étude est publiée aujourd'hui dans le *American Journal of Clinical Nutrition*.

Presse canadienne

Le prix Claire-Bonenfant disparaît en douce

NORMAN DELISLE

Québec — Le prix qui honorait la grande féministe Claire Bonenfant ne sera pas remis cette année.

La nouvelle est tombée la veille même du 8 mars, Journée internationale de la femme.

Très discrètement, le ministre de l'Immigration, Lise Thériault, a annoncé que son ministère ne prendra plus la responsabilité de remettre ce prix.

Cette décision a été annoncée dans une lettre personnelle adressée le 2 décembre dernier par la ministre Lise Thériault à l'une des filles de Mme Bonenfant, Odile Pouliot.

La ministre Thériault explique que le prix, qui visait à faire la promotion des valeurs démocratiques, ne relève pas de la mission de son ministère de l'Immigration. Elle espère que d'autres ministères ou organismes prendront la relève sous peu pour gérer ce prix.

Le prix avait été créé en 1997 pour féliciter une personne ou un groupe ayant fait la promotion des valeurs démocratiques et de la participation citoyenne. L'an dernier, Jean-Pierre Denis, fondateur du Club 2/3 Inc., s'était vu remettre le prix individuel. Deux mouvements avaient obtenu le prix de groupe sur un pied d'égalité, soit l'Institut du nouveau monde et l'Union paysanne.

Le site Internet du ministère de l'Immigration contient d'ailleurs des photographies d'une ministre Lise Thériault rayonnante, en train de remettre le prix aux lauréats.

Claire Bonenfant, décédée en 1996, a marqué le monde du féminisme québécois. Elle a été notamment présidente du Conseil du statut de la femme du Québec et est à l'origine de la politique québécoise en matière de condition féminine. Elle avait été décorée de l'Ordre national du Québec en 1991.

Odile Pouliot, fille de Mme Bonenfant, a rappelé que la suspension de la remise du prix avait été faite sans considération pour la famille, qui avait pourtant été consultée lors de la création de cette décoration.

«Le gouvernement Charest se montre irrespectueux de la mémoire de cette femme engagée», a dit Mme Pouliot.

L'opposition péquiste a également dénoncé la décision gouvernementale, la veille même du 8 mars.

«Mme Bonenfant était un modèle tel que le gouvernement avait cru bon de nommer un prix en son honneur. Le gouvernement Charest a offensé la mémoire de Mme Bonenfant», a déclaré Agnès Maltais.

Presse canadienne

Régie des rentes du Québec

Place aux femmes !

Parce que pour les femmes, la planification financière de la retraite, c'est différent !

www.rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes
Québec

POLITIQUE



PERSPECTIVES

Shapiro sur la sellette

Décidément, le poste de commissaire à l'éthique prend des allures de siège éjectable... maculé. Après Howard Wilson, dont la docilité envers le premier ministre a contribué à discréditer la fonction, c'est au tour de Bernard Shapiro de voir sa réputation salie par son passage au controversé poste. Le gouvernement conservateur cherche ouvertement un remplaçant, le premier ministre Stephen Harper estimant que l'ex-recteur de l'université McGill a fait preuve de partialité. Le problème vient-il du titulaire ou du titre?

On croyait le problème réglé. En 2004, après avoir traité Howard Wilson de tous les noms, dont ceux de «chien de manchon», les députés fédéraux obtenaient enfin ce dont ils rêvaient: le droit de se prononcer sur la nomination de leur nouveau commissaire à l'éthique, un commissaire qui de surcroît serait indépendant du premier ministre. Les derniers événements démontrent que le problème réside peut-être ailleurs.



Hélène Buzzetti

Lorsqu'il a pris la relève, Bernard Shapiro jouissait d'une excellente réputation et du respect de ses pairs dans le milieu universitaire. Deux ans plus tard, le voici accusé de partisanerie par le premier ministre lui-même et de manque de jugement par des députés. Au moment de sa nomination, M. Shapiro s'était déclaré conscient du risque de salissage que comportait ce poste. Il avait promis de défendre avec «ferocité» son indépendance. On attend encore de voir la couleur de ses dents.

L'ex-chef néo-démocrate, le charismatique Ed Broadbent, le confirme: il a été approché par l'équipe Harper pour devenir le prochain commissaire à l'éthique du Parlement fédéral. «J'ai indiqué que je n'étais pas intéressé à ce moment-ci. Je suis à la retraite!», a-t-il déclaré au *Devoir*. Le très populaire M. Broadbent s'était démarqué lors de la dernière législature en présentant un ensemble de propositions pour améliorer l'éthique parlementaire à Ottawa. C'est pour cette raison que les conservateurs ont pensé à lui. Mais le fait en soi que M. Harper cherche activement un nouveau titulaire pour ce poste, alors que le contrat de M. Shapiro ne se termine qu'en mai 2009, témoigne de son état d'esprit.

Le premier ministre ne digère pas que M. Shapiro ait décidé la semaine dernière de mener une enquête «préliminaire» sur lui et sur l'ex-ministre libéral devenu conservateur David Emerson relativement à la défection de ce dernier. Difficile d'en savoir davantage pour le moment. Comme chaque fois, le bureau du commissaire se réfugie derrière la confidentialité de ses rapports avec les élus concernés pour ne pas expliquer la logique derrière sa décision.

Au bureau de M. Harper, on ne décolère pas. «Le premier ministre a le droit de nommer qui il veut à son cabinet, c'est sa prérogative», martèle-t-on. «Offrir un poste au cabinet ne constitue pas un pot-de-vin.» On estime que le code de conduite des députés vise à éviter qu'une entreprise, par exemple, offre de l'argent à un député pour le persuader de voter contre un projet de loi qui serait nuisible à son commerce ou encore qu'une formation politique marchande le vote des députés d'autres formations en échange de faveurs personnelles.

M. Shapiro est d'autant plus difficile à suivre qu'il n'a pas ouvert d'enquête similaire dans le cas de Belinda Stronach lorsque celle-ci a été invitée à siéger au cabinet libéral et ainsi fait gagner de justesse un vote de confiance à la Chambre des communes. (C'est sans compter les sept autres défections au profit du Parti libéral entre 2000 et 2004, qui n'ont jamais fait l'objet d'une enquête du commissaire Wilson.)

Autre apparente incohérence: M. Shapiro a refusé de se pencher sur le cas du libéral Tony Valeri pendant la campagne électorale sous prétexte qu'il n'avait pas l'autorité de le faire puis, «entre la dissolution du 38^e Parlement et le début du 39^e, les députés cessent constitutionnellement d'être des membres du Parlement». Or la défection de M. Emerson a eu lieu deux bons mois avant le retour du nouveau Parlement, qui officiellement débute avec l'élection du président de la Chambre.

En outre, dans son rapport sur l'affaire Gurmant Grewal, ce député conservateur qui avait enregistré ses conversations avec le ministre libéral Ujjal Dosanjh portant sur une possible défection, M. Shapiro n'a eu de blâme que pour le conservateur.

Trois exemples parmi d'autres qui font dire à Ed Broadbent que M. Shapiro «a fait preuve de mauvais jugement». M. Broadbent, dans ses propositions sur l'éthique, recommandait que la pratique de transfuge ne soit plus permise à la Chambre des communes. Au mieux, un député devrait d'abord devenir indépendant, puis démissionner pour provoquer une élection partielle à laquelle il se présenterait sous sa nouvelle bannière. «Si je croyais qu'on pouvait interdire cette pratique avec le code de conduite actuel, je n'aurais pas fait cette proposition», analyse M. Broadbent. Le code dans sa forme actuelle ne permet pas de condamner un député qui s'y adonne.

M. Harper a fait savoir par son équipe que M. Shapiro resterait en poste jusqu'au dépôt de son rapport sur la question. Mais après, il devra partir. «On veut un commissaire redevable au Parlement et qui n'est pas partisan», explique-t-on dans son entourage. L'équipe conservatrice veut profiter du renouvellement de la fonction pour y placer un nouveau titulaire.

Peut-être faudrait-il songer à préciser le libellé du code de conduite. «Le député ne peut, dans l'exercice de ses fonctions parlementaires, agir de façon à favoriser ses intérêts personnels», stipule le code, qui ajoute que le député ne peut pas non plus «se prévaloir de sa charge pour influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels». Il s'agit de déclarations tellement larges qu'elles ouvrent la porte toute grande à l'interprétation. Et plus l'interprétation est possible, plus les allégeances personnelles risquent de teinter le processus.

Le Devoir



Après une première rencontre à Ottawa, Stephen Harper et Jean Charest se retrouveront aujourd'hui à Québec.

Stephen Harper rencontre Jean Charest à Québec

Garderies: pas d'entente particulière pour le Québec

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Il n'y aura vraisemblablement pas d'entente transitoire entre Québec et Ottawa pour dédommager la province pour l'annulation du programme fédéral de garderies. Le litige devra se régler dans le cadre plus large des discussions sur le déséquilibre fiscal, a appris *Le Devoir*.

L'entourage de Stephen Harper rejette la possibilité qu'Ottawa verse une somme forfaitaire à Québec pour remplacer une partie des transferts fédéraux perdus à la suite de l'annulation de l'entente fédérale-provinciale sur les garderies. Avec la fin précipitée de cette entente, ce sont 807 millions que Québec ne touchera pas comme prévu entre 2007 et 2010. Une situation qui n'émeut personne au bureau de M. Harper.

«De toute manière, ça n'allait même pas dans les garderies», rappelle une source au *Devoir*. «Le programme de garderies au Québec existait bien avant les cinq milliards en cinq ans promis par Ottawa.» Puisque le Québec dépense déjà près de 1,5 milliard de dollars pour financer ses 200 000 places en centres de la petite enfance, le gouvernement Charest n'avait pas caché que l'argent servirait à d'autres fins. Il espérait quand même récupérer les 807 millions qui lui échapperont désormais.

Or, poursuit la même source, «il n'y aura pas de "lump sum" [somme forfaitaire] de versée. Ce n'est pas dans les cartes. [...] Les 800 millions que Québec dit qu'il perd... on reporte cela au déséquilibre fiscal. Ça fera seulement une plus grosse solution.»

Stephen Harper rencontrera aujourd'hui pour la deuxième fois depuis son accession au poste de premier ministre son homologue Jean Charest, à Québec cette fois. Le sujet des garderies et celui du désé-

quilibre fiscal devraient figurer au menu de la rencontre de travail d'environ deux heures.

Du côté de Québec, on se réjouissait de cette visite à domicile. «Ça fait belle lurette qu'un premier ministre fédéral ne s'était pas déplacé pour venir nous rencontrer à Québec. Ça envoie un message qui est fort et on en est bien heureux», commente l'attaché de presse de M. Charest, Hugo D'Amours.

Les garderies reviennent hanter les relations fédérales-provinciales, le gouvernement conservateur ayant annulé comme promis le tout nouveau programme fédéral libéral — par lequel Ottawa allait verser cinq milliards en cinq ans aux provinces pour qu'elles créent des places — pour le remplacer par une allocation directe aux familles de 1200 \$ par enfant par année, allocation devant débiter cet été.

Jean Charest avait déjà évoqué la possibilité, lors de son passage à Ottawa il y a deux semaines, de régler ce dossier par celui du déséquilibre fiscal. «S'attaquer à l'éducation postsecondaire, c'est s'attaquer au déséquilibre fiscal», avait-il déclaré. La possibilité de combiner garderies et déséquilibre fiscal avait également été évoquée par deux ministres québécois fédéraux, Maxime Bernier et Jean-François Fortin, mais c'est la première fois que l'entourage de M. Harper se commet sur le sujet.

On se montre même très optimiste quant à un règlement si rapide de la question que les provinces ne verraient pas d'interruption dans leurs transferts fédéraux. «L'entente sur les garderies ne cessera qu'au 31 mars 2007. Ça nous donne plus qu'un an. Il n'est pas dit qu'on n'aura pas réglé ça d'ici là!»

Le Devoir

Guerre à finir entre Harper et Shapiro

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper n'a rien dit, hier, pour dissiper l'atmosphère de guerre ouverte qui règne entre lui et le commissaire à l'éthique, Bernard Shapiro, au sujet de l'entrée de l'ancien libéral David Emerson dans son cabinet.

«Le pouvoir de faire des nominations au cabinet appartient au premier ministre, qui occupe le plus important poste élu au Canada», a martelé M. Harper lors d'une conférence de presse tenue à Ottawa, à l'issue d'une réunion de son cabinet.

«Ce premier ministre n'a aucunement l'intention de céder cette prérogative à quelque fonctionnaire que ce soit, a-t-il ajouté. J'ai communiqué ce point de vue au commissaire à l'éthique.»

Vendredi dernier, M. Shapiro a annoncé qu'il lançait une «enquête préliminaire» au sujet de la défection de M. Emerson. Le commissaire se demande si le député a accepté de changer d'allégeance pour la seule raison qu'on lui octroyait un bénéfice personnel, c'est-à-dire un poste de ministre.

Hier, M. Harper n'a pas répondu au journaliste qui lui a demandé s'il était prêt à accorder sa confiance à Bernard Shapiro. Sa directrice des communications, Sandra Buckler, a déjà indiqué que le premier ministre «répugnait à accepter de collaborer avec une personne dont la capacité à prendre des décisions a été remise en question et qui s'est placée en situation d'outrage à la Chambre des communes».

En fait, le chef conservateur est à ce point à couteaux tirés avec M. Shapiro qu'il a songé à le remplacer.

Stephen Harper a en effet admis, hier, qu'il avait offert le poste à l'ancien chef néo-démocrate Ed Broadbent. Ce dernier l'a refusé à cause de la maladie de son épouse.

C'est tout juste si le premier ministre n'a pas demandé ouvertement à Bernard Shapiro de démissionner. «Il connaît notre position, a lâché M. Harper. La balle est maintenant dans sa cour.»

Deux poids, deux mesures?

M. Harper n'a jamais accepté que le commissaire à l'éthique n'ait pas sévi dans une affaire d'enregistrements secrets impliquant le chef de cabinet de l'ancien premier ministre Paul Martin.

Les conservateurs sont aussi frustrés de voir que M. Shapiro enquête sur M. Emerson, alors qu'il était resté coi lorsque l'ex-conservatrice Belinda Stronach a fait défection pour se joindre aux libéraux, le printemps dernier.

Hier, David Emerson a précisé avoir dit au commissaire que, à son avis, il n'a pas reçu d'incitatif pour changer de parti. Du même souffle, il a toutefois reconnu que le poste de ministre l'avait influencé dans sa prise de décision.

Stephen Harper souhaite vraisemblablement que le commissaire démissionne lui-même, ce qui lui éviterait une controverse et un possible débat juridique sur l'indemnité de départ à verser. L'opposition ne manquerait pas de dépeindre un congédiement comme une façon de mettre fin à une enquête embarrassante.

En dépit de ces tractations, Bernard Shapiro, ancien recteur de l'université McGill, semble vouloir rester en poste.

«L'enquête suit son cours», a indiqué le porte-parole de M. Shapiro, Jonathan Choquette. «Vous pouvez tirer vos propres conclusions de cela.»

De toute façon, le commissaire à l'éthique relève de la Chambre des communes, de sorte que le premier ministre ne peut, à lui seul, le destituer.

Presse canadienne

Michel LÉVESQUE
CÉLÉBRITÉS Collection biographique
RENÉ LÉVESQUE
« Si Je vous ai bien compris, vous êtes en train de me dire : "À la prochaine fois !" »
64 pages - 10,95 \$
LIDEC inc. (514) 843-5991
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Ma maternelle... Mon portfolio!
Cahiers d'activités (32 p.) - 5,50 \$ chacun
Guide d'accompagnement (268 p.) - 173,75 \$
Les éditions LA PENSÉE (514) 848-9042
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Linda FITZPATRICK • Sylvie MONETTE
• Debbie MYLES • Chantal ST-PIERRE
MA MATERNELLE... MON PORTFOLIO!
Cahiers d'activités
• Je suis capable • Qui suis-je ?
Français langue d'enseignement à la maternelle

Les Grandes Conférences de l'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE et de BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
Bernard Cassen
Journaliste au Monde Diplomatique, auteur et Président d'honneur d'Atlix, France
Où en est le mouvement altermondialiste après les Forums sociaux mondiaux de Bamako et Caracas?
Le jeudi 9 mars à 17h 30
ENTRÉE LIBRE
Auditorium de la Grande Bibliothèque
475, boul. De Maisonneuve Est, Montréal (Métro Berni-UQAM)
Billets disponibles dès 15h à la Boutique près de l'entrée
Bibliothèque et Archives nationales Québec

UNE ENVELOPPE PATRIMONIALE...
LE STE-HÉLÈNE, «Hôtel Particulier» 410, des Récollections
Condos disponibles pour habitation rapide :
- Grand loft studio
- 1 chambre en façade, salle de bain et powder room
- 1 chambre en podium avec grand bureau
- Penthouse 3 chambres et terrasse privée sur le toit
Mise en nomination 2004 projet multifamilial de l'année, catégorie recyclage d'immeuble, garantie ACQ
www.apploft.com (514) 396-6480
Visitez sur rendez-vous seulement
UN INTERIEUR ÉPURE

DOSSIER



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Avant d'aller travailler, maman va conduire bébé à la garderie. Elle ira l'y chercher à la fin de sa journée de travail... avant d'en commencer une autre à la maison.

Entre désir d'autonomie et combat contre les préjugés

ALEXANDRE SHIELDS

Si les femmes sont en voie d'être majoritaires parmi les professionnels de plusieurs domaines, c'est non seulement parce qu'elles obtiennent de meilleurs résultats scolaires, mais aussi parce qu'elles arrivent à passer outre aux stéréotypes sexuels liés aux choix de carrière qui perdurent dans la société québécoise. Leur désir d'acquiescer davantage d'autonomie se heurte pourtant bien souvent à celui de fonder une famille.

La coordonnatrice du Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre, Carole Lejeune, explique que, «statistiquement», celles qui «luttent contre les préjugés réussissent mieux». Fait intéressant, «le degré de distanciation des jeunes face aux stéréotypes sexuels influencerait leur réussite scolaire ainsi que la diversification de leurs choix de formation et de carrière. La réussite et la persévérance scolaires des filles découleraient de leur volonté de s'éloigner des stéréotypes traditionnels féminins», selon une étude du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche intitulée «Bilan de la progression des Québécoises en sciences et en technologies de 1993 à 2003». L'enquête met aussi en lumière le rôle primordial des mères dans ce processus de distanciation et, par le fait même, dans la réussite scolaire et la diversification des choix de carrière.

Autonomie et éducation

Mme Lejeune juge par ailleurs que les femmes «ont vite compris que l'autonomie passait par l'éducation». Elle ajoute que «les hommes ont moins de difficulté à se trouver un emploi s'ils sont moins scolarisés. Mais les femmes, si elles n'ont pas une 5^e secondaire, vont travailler en usine toute leur vie. Elles font donc des études non seulement pour se réaliser comme personne, mais aussi pour avoir une plus grande autonomie financière».

De plus, «avec l'arrivée du féminisme moderne, elles ont pu investir davantage le milieu du travail», rappelle Mme Lejeune. «Au début, les femmes sans enfant étaient celles qui investissaient le milieu du travail. Mais maintenant, on remarque que même les femmes qui ont des enfants de moins de six ans, donc en âge préscolaire, travaillent de plus en plus.» Celles qui ont des enfants en âge préscolaire travaillent en effet plus qu'avant. Entre 1976 et 2004, le taux d'activité des femmes ayant des enfants, en couple ou non, est passé de 30 à 78 %.

Mais Mme Lejeune estime qu'elles en paient souvent le prix. «Elles sont surchargées, en raison de la difficulté de concilier travail et famille. Au Québec, les femmes font souvent deux fois plus de tâches ménagères que les hommes.» Selon une étude

du Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre, celles qui ont des enfants de 5 à 19 ans consacrent deux fois plus de temps que les hommes aux tâches domestiques. «Elles accèdent donc moins aux postes de direction, note-t-elle. Elles progressent moins vite parce qu'elles consacrent plus de temps à leur famille.»

Au Québec, les femmes font souvent deux fois plus de tâches ménagères que les hommes

Les femmes seraient en effet préoccupées, dès leurs études, par les compromis à faire entre leur vie professionnelle et leurs obligations familiales. «Elles craignent de s'engager dans un domaine où la disponibilité et l'engagement inconditionnel semblent être des facteurs nécessaires à la réussite», fait d'ailleurs valoir l'étude du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Ce phénomène, qui vaut pour la majorité des formations universitaires, influencerait d'ailleurs très tôt leurs projets d'ordre professionnel, bien que ceux-ci soient encore vagues et abstraits, selon cette même étude. «Les garçons, pour leur part, considéreraient le travail comme un élément central de leur vie et tiendraient peu compte des aspects relatifs à la vie familiale dans leurs choix de formation et de carrière», souligne le document.

Le Devoir

Les femmes à l'université

Les femmes québécoises représentent en moyenne 60 % des étudiants au baccalauréat, un taux qui a progressé de 5 % depuis le début des années 1990. Elles réussissent également mieux que les hommes dans les programmes de premier cycle, et ce, en moins de temps.

À la maîtrise, les deux sexes enregistrent un taux de fréquentation global de 8,5 %, mais celui-ci devrait normalement s'accroître en faveur des femmes, en raison de leur forte présence au baccalauréat. Déjà, chez les moins de 30 ans, les femmes devancent les hommes. Au doctorat, ces derniers sont actuellement à peine plus nombreux.

Le portrait est sensiblement différent à l'échelle canadienne, puisque les femmes comptent présentement pour 52 % des étudiants au baccalauréat, 44 % à la maîtrise et à peine 27 % au doctorat. Dans l'ensemble de la population active du pays, 15 % des femmes possèdent un diplôme universitaire en 2001, contre 16 % des hommes, selon une étude de Statistique Canada publiée hier. Elles ont toutefois connu une progression importante depuis 1971, alors qu'à peine 3 % d'entre elles détenaient un tel diplôme.

Par ailleurs, dans certaines universités québécoises, les femmes dament même le pion aux hommes en science politique. Traditionnellement attirées par les sciences humaines et les sciences sociales, elles sont majoritaires en anthropologie, en criminologie et en sociologie. Les femmes se rapprochent également des hommes en administration des affaires, mais elles dominent déjà en comptabilité et en sciences comptables. Elles suivent aussi en plus grand nombre une formation en gestion du personnel, en gestion des services de santé et en relations industrielles.

Le Devoir

FEMMES

SUIITE DE LA PAGE 1

«Cette tendance va se poursuivre au cours des prochaines années, puisque le pourcentage des femmes admises en médecine est bien supérieur à celui des hommes», souligne par ailleurs l'enquête du GRIS. Les nouvelles cohortes fraîchement sorties des universités permettent d'ailleurs de confirmer cette tendance. À l'université Laval, les femmes représentent le double des diplômées depuis l'an 2000. En 2005, 96 d'entre elles ont complété leur parcours, contre 43 hommes. Et le phénomène est similaire à l'Université de Montréal, à l'université McGill et à l'université de Sherbrooke.

S'il ne redoute pas la «féminisation» de la profession médicale, le président du Collège des médecins souligne toutefois que les femmes boudent davantage certaines spécialités, notamment la chirurgie générale ou la neurochirurgie, en raison de l'incompatibilité des horaires de travail avec leur vie personnelle. Cette présence féminine grandissante pourrait cependant permettre de donner un visage plus «humaniste» à la pratique médicale, selon le D^r Lamontagne. La coordonnatrice du Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre, Carole Lejeune, estime quant à elle que les femmes ont «une meilleure écoute de leurs patients» en raison de «leur approche plus humaine».

Les exemples ne manquent pas

Si l'exemple de la médecine est probant, les hommes se font progressivement damer le pion dans bon nombre de professions qu'ils accapareraient auparavant. À l'instar de celle du médecin, l'image du pharmacien aux traits strictement masculins serait aussi condamnée à brève échéance. Le nombre des nouveaux permis émis par l'Ordre des pharmaciens

du Québec se chiffrait en 2004 à 220 pour les femmes, contre seulement 60 pour les hommes. L'organisme prévoit d'ailleurs «une féminisation encore plus grande de l'effectif professionnel, qui se situe actuellement à 60 %». Une progression notable depuis trois décennies, alors que moins de 30 % des diplômés dans le domaine étaient décernés à des femmes en 1970. Elles sont également majoritaires en chiropratique, en ergothérapie, en orthophonie, en audiologie et en physiothérapie. Leur persévérance scolaire leur permet aussi de dominer en médecine vétérinaire, en optométrie et en microbiologie.

45 % de femmes au Barreau

La progression féminine dans les emplois «non traditionnels» se fait par ailleurs pleinement sentir dans les couloirs des palais de justice. «En 1982, 18 % des membres du Barreau étaient des femmes. En juillet 2005, elles représentaient 45 % des membres», explique la présidente du Comité sur les femmes du Barreau, Line Samoisette. Elle ajoute que, «pour les avocats ayant moins de 15 ans de pratique, les femmes représentent 63 % des effectifs», un taux comparable à celui observé à l'université. Et selon Mme Samoisette, «si la tendance se maintient, le nombre de femmes va dépasser le nombre d'hommes d'ici quelques années à peine». Une belle victoire, puisque même si le Barreau existe depuis 150 ans, la première femme admise y a fait son entrée seulement en 1946.

«L'arrivée des femmes a changé bien des choses au sein du Barreau, mais aussi dans les bureaux d'avocats», souligne Mme Samoisette. Parmi ces changements, elle note la conciliation travail-famille. «Avant, comme il y avait peu de femmes dans la profession, elles s'adaptaient tout bien que mal à l'organisation en place. Mais les jeunes avocates veulent davantage d'équilibre», donc une meilleure intégration du travail

dans leur vie personnelle, des heures plus flexibles, etc.»

D'autres domaines autrefois réservés aux hommes prennent aussi un nouveau visage. À la Chambre des notaires du Québec, on observe une progression féminine constante, et elles sont presque à parité avec leurs confrères. Dans le domaine des communications, plus des deux tiers des étudiants sont en fait des étudiantes. À la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, les hommes représentent encore 61 % des membres, contre 39 % pour leurs collègues féminines. Mais les choses changent rapidement. Les femmes ont vu leur nombre s'accroître de 17,4 % entre 1991 et 2001, année du dernier recensement. Au cours de la même période, les effectifs masculins ont diminué de 3,7 %. Et les programmes de journalisme comptent désormais plus de 70 % de femmes.

L'architecte québécois de demain sera également une femme, puisqu'elles sont déjà plus nombreuses parmi les membres de l'Ordre des architectes qui sont âgés de moins de 35 ans. Elles connaissent aussi une progression dix fois plus importante que leurs collègues masculins chez les designers d'intérieur, selon Statistique Canada, un phénomène qui se reflète dans la plupart des professions dites «culturelles».

Les effectifs féminins accusent cependant un retard important dans le programme de génie, mais aussi de sciences physiques, de mathématiques et de sciences appliquées. La proportion qu'elles occupent est toutefois en progression constante depuis une décennie.

L'équité salariale est encore loin

Malgré l'ascension soutenue du nombre de femmes dans plusieurs domaines, le problème de l'équité salariale demeure entier. «Les avocates salariées sont moins bien payées que leurs confrères masculins», souligne Mme Samoisette. L'équilibre n'est pas encore atteint parce que,

au cours des 20 dernières années, c'est l'élément qui a été le moins important dans les questions traitées.»

L'écart dans la rémunération entre les hommes et les femmes détenant un diplôme universitaire est d'ailleurs confirmé par les données d'une étude récente de La Reliance à l'université, un organisme du ministère de l'Éducation. Le document explique que les bachelrières qui ont un emploi salarié à temps plein reçoivent un salaire hebdomadaire brut moyen inférieur à celui des hommes, soit 723 \$, par rapport à 828 \$. À la maîtrise, la différence se chiffre à 212 \$ par semaine. Et cette tendance «ne se dément pas au cours des années», selon l'étude.

C'est d'ailleurs un dossier prioritaire pour les avocates. «Comme partout, il y a des mentalités à changer. Il existe parfois un «plafond de verre» pour les femmes», explique Mme Samoisette, en référence au fait que les professionnelles peuvent difficilement accéder à des postes de direction. Et tant qu'il ne sera pas «courant de voir des femmes à la tête des bureaux d'avocats», le problème de l'écart salarial demeurera inextricable.

Paradoxalement, celles qui accèdent actuellement à des postes de direction se retrouvent souvent dans des domaines qui offrent peu de pouvoir, comme en administration ou en gestion du personnel, selon Marie-Thérèse Chicha, professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. Une observation confirmée par la cinquième édition de l'étude Femmes au Canada publiée hier par Statistique Canada.

De plus, le cheminement de carrière des femmes, «qui est souvent ponctué d'interruptions pour des raisons familiales, ne correspond pas à l'idéal d'une trajectoire linéaire», selon le Comité aviseur. Cela retarde et entrave même, dans certains cas, leurs possibilités d'avancement.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Les soldats resteront en Afghanistan, dit Harper

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Stephen Harper a dit comprendre les inquiétudes de la population à l'égard de la mission canadienne en Afghanistan, hier, mais il est demeuré ferme: pas question pour lui de prendre ses décisions dans ce domaine en fonction «des sondages».

Du même souffle, le premier ministre a reconnu l'importance de justifier, auprès du grand public, le rôle des troupes canadiennes dans ce pays.

«C'est nécessaire que nous continuions à l'expliquer [la mission], mais ce gouvernement, ce premier ministre, n'a pas l'intention de prendre des décisions par les sondages sur des questions aussi importantes», a déclaré M. Harper lors d'une conférence de presse, à l'issue d'une réunion de son cabinet.

Un récent sondage a révélé que 62 % des Canadiens s'opposaient au déploiement en Afghanistan et que 70 % d'entre eux souhaitaient un débat sur le sujet aux Communes.

L'inquiétude de l'opinion publique s'est accrue, la semaine dernière, avec la mort des soldats James Davis et Timothy Wilson survenue dans un accident de la route. Puis, cette fin de semaine, le soldat Trevor Greene a été grièvement blessé à la tête à la suite d'une sauvage attaque à la hache.

Le Canada dirige, depuis la se-

main dernière, la mission internationale dans la région de Kandahar, le fief des insurgés talibans. Quelque 2200 soldats canadiens prennent part à l'effort multilatéral, qui compte 6000 militaires.

Le quotidien *Toronto Star* a révélé hier que les Forces armées préparaient une offensive de relations publiques afin de convaincre la population du bien-fondé de la mission afghane.

Stephen Harper a répété hier qu'il était défavorable à un vote parlementaire sur le déploiement, comme l'avait exprimé la veille son ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay.

«Ce n'est pas l'intention de ce gouvernement de remettre en question cette mission quand nos troupes sont en danger», a déclaré M. Harper. Un tel débat [...] va affaiblir nos troupes et [risquerait de] mettre nos troupes davantage en danger.

Le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique réclamaient la tenue d'un vote en Chambre.

«Je comprends les frustrations du Bloc», a indiqué le premier ministre. Peut-être [que] l'ancien gouvernement aurait dû avoir un vote sur cette mission [...], mais on ne peut pas changer d'opinion quand les troupes sont en danger.

Presse canadienne

Port de Montréal

Les camionneurs sikhs refusent de porter un casque protecteur

JEANNE CORRIVEAU

Les camionneurs sikhs coiffés d'un turban qui fréquentent le port de Montréal refusent de se plier aux nouvelles normes de sécurité des autorités portuaires les obligeant à porter un casque protecteur sur le site. Ils souhaitent conclure une entente avec les autorités portuaires afin de ne pas avoir à se plier à ces contraintes, estimant qu'ils ne sont pas exposés à un danger qui nécessite une telle mesure de sécurité.

Depuis juillet dernier, les dirigeants du port de Montréal demandent à tous les travailleurs de porter un casque protecteur sur le site, et les camionneurs sikhs qui assurent le transport des marchandises ne sont pas épargnés par cette mesure. Mais, pour eux, délaissé le turban constitue une atteinte à leur liberté de religion.

Cette mesure a été adoptée par tous les exploitants de terminaux portuaires au Canada, qui doivent se conformer au Code canadien sur le travail et aux modifications apportées au Code criminel canadien à l'automne 2004, explique France Poulin, porte-parole des autorités portuaires de Montréal. «Le port du casque est nécessaire pour protéger les travailleurs des risques de blessures à la tête», fait-elle valoir.

La communauté sikhe est toutefois d'avis que les camionneurs, qui n'ont pas à descendre de leur camion lorsqu'ils se rendent au port, ne devraient pas avoir à se plier à ces mesures de sécurité. Après la victoire obtenue par le jeune Gurbaj Singh Multani, la semaine dernière, dans le dossier du port du kirpan à l'école, la communauté sikhe pourrait être tentée de s'adresser aux tribunaux pour régler son différend avec le port. Charanjit Singh Padda, président du Temple Guru Nanak Darbar, dans l'arrondissement de LaSalle, rejette toutefois cette possibilité.

«On n'est pas rendu à ce point-là. Ce

problème ne date pas d'hier, mais de l'été dernier, et il existe dans tous les ports au Canada», dit-il.

La bataille contre le port du casque est d'ailleurs pilotée par le Syndicat des débardeurs du port de Montréal, qui conteste l'application systématique des nouvelles mesures de sécurité à l'ensemble des employés sans distinction pour les tâches qu'ils accomplissent, ce qui serait contraire aux recommandations du Conseil canadien des relations industrielles.

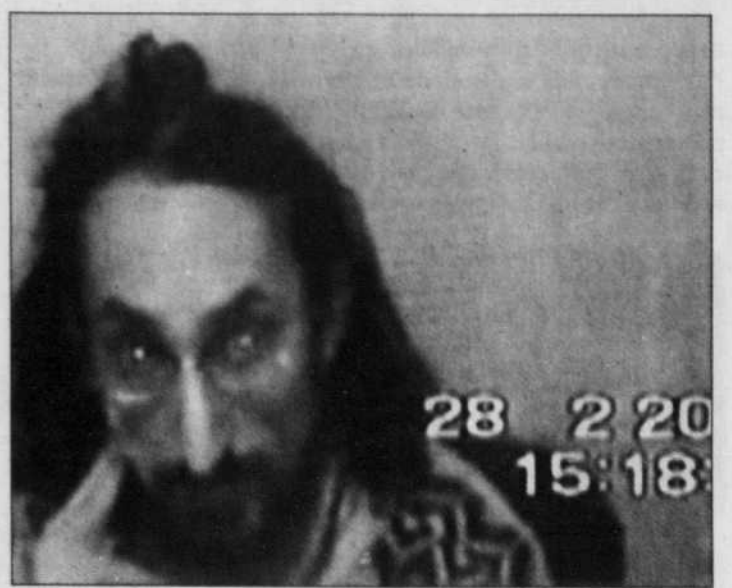
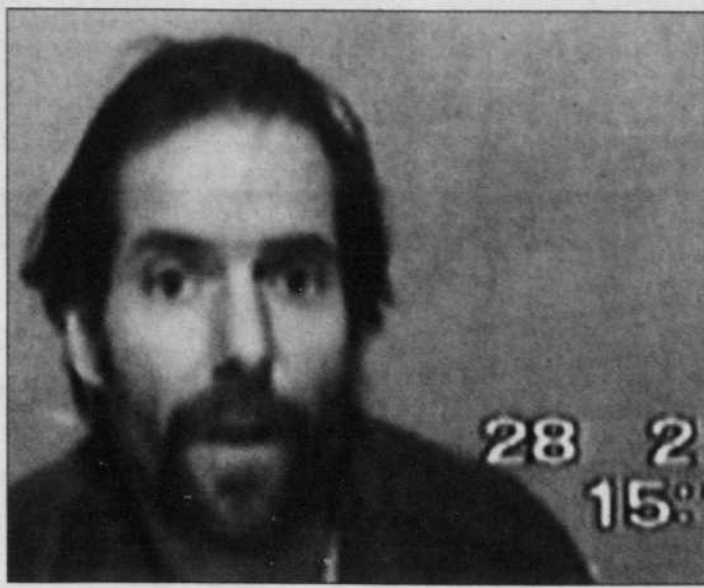
«On a entrepris des discussions avec le port et le syndicat des débardeurs, et celui-ci a fait des recommandations à l'employeur en lui disant qu'à certains endroits le port du casque n'était pas nécessaire», explique M. Padda. Si les recommandations du syndicat sont acceptées, ça ferait notre affaire, car nos camionneurs vont dans la zone la moins dangereuse du port.

«Notre but n'est pas d'aller devant les tribunaux avec ça, mais de parvenir à une entente acceptable pour les deux parties, ajoute-t-il. Ce n'est pas parce qu'on a gagné dans le dossier du kirpan qu'on se cherche une nouvelle cause.»

La communauté sikhe a tout de même fait appel à l'avocat Julius Grey afin d'obtenir des conseils. Celui-ci est d'ailleurs convaincu que le litige ne se rendra pas devant les tribunaux. «Après le jugement de la Cour suprême au sujet du kirpan, il m'apparaît certain que les autorités devront reconsidérer leur décision. Il est fort possible que tout le monde reconnaisse que la sécurité ne peut pas aller jusque-là», soutient-il.

À la suite des différentes décisions rendues par les tribunaux concernant les exemptions religieuses, qu'il s'agisse des *soukhas*, des érous ou du kirpan, l'avocat croit que les cause de ce genre seront moins fréquentes au cours des prochaines années.

Le Devoir



De nouvelles images des otages canadiens James Loney et Harmeet Singh Sooden ont été montrées hier par la chaîne Al Jazeera.

I R A K

Des images récentes des otages canadiens ravivent l'espoir

Toronto — La chaîne de télévision qatarie Al-Jazira a diffusé mardi une vidéo silencieuse montrant trois des quatre otages — dont deux Canadiens — membres de l'ONG «Christian Peacemaker» enlevés en novembre dernier, affirmant que ces hommes demandaient à leurs gouvernements de faire en sorte qu'ils soient libérés.

Le seul Américain faisant partie des quatre otages n'est en revanche pas apparu dans la vidéo, datée du 28 février.

Maxine Nash, un membre de «Christian Peacemaker» à Bagdad, a précisé à Associated Press que l'homme manquant était l'Américain Tom Fox, 54 ans, originaire de Virginie.

Ceux qui étaient montrés sur la vidéo étaient les Canadiens James Loney, 41 ans, et Harmeet Singh Sooden, 32 ans, ainsi que le Britannique Norman Kember, 74 ans.

Les quatre hommes ont disparu le 26 novembre à Bagdad et un mouvement qui était auparavant

inconnu, les Brigades des épées de la vertu, a revendiqué la responsabilité de leur enlèvement.

«Nous gardons espoir en voyant que trois de nos amis sont toujours en vie», a déclaré de Bagdad un autre membre de l'ONG, le Canadien Allan Slater. Mais je ne peux pas cacher que c'est aussi très inquietant de ne pas voir Tom Fox.»

Aucune information n'expliquait pourquoi M. Fox était absent.

La famille de M. Sooden, un ex-résident de Montréal, a exprimé son soulagement de voir qu'il semblait en bonne santé.

«De toute évidence, ils prennent soin d'eux et ils tentent probablement de trouver des façons pour régler tout ça», a dit depuis Auckland, en Nouvelle-Zélande, Mark Brewer, le beau-frère de M. Sooden. C'est l'attente qui est difficile pour la famille.»

En entrevue depuis Vancouver, Matt Loney s'est dit heureux de voir son frère dans la vidéo mais «très inquiet» de l'absence de M. Fox.

«On a des preuves qu'ils sont vivants et c'est très bien», a dit M. Loney. Mais nous sommes très peiné pour la famille de Tom (Fox).»

Ni M. Loney ni M. Slater n'ont voulu spéculer sur l'absence de M. Fox.

La vidéo diffusée mardi montrait les trois hommes assis sur des chaises et parlant, mais il était impossible d'entendre aucun son.

Un présentateur d'Al-Jazira a déclaré, au moment de la diffusion de la vidéo, que les otages demandaient à leurs gouvernements et aux dirigeants des états du golfe Persique «d'intervenir pour leur libération».

À Ottawa, le premier ministre Stephen Harper a affirmé que le gouvernement travaillait afin d'obtenir la libération des otages.

«Dans ces circonstances particulières, nous n'avons pas énormément de pouvoir mais nous ferons tout ce qui est possible», a-t-il dit.

Le ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay, a indiqué que la vidéo constituait un élé-

ment encourageant mais il n'a pas voulu donner d'autres précisions.

«C'est un dossier très, très délicat, a-t-il dit après une réunion du conseil des ministres. C'est une situation très difficile pour les familles et chaque fois qu'il en est question publiquement, c'est toujours une rude épreuve pour elles.»

Les quatre hommes avaient été vus ensemble pour la dernière fois sur une vidéo, également diffusée par Al-Jazira, le 28 janvier. Elle était datée de sept jours plus tôt.

Dans cette vidéo d'une durée de 25 secondes, un présentateur d'Al-Jazira expliquait que les preneurs d'otages avaient diffusé un communiqué dans lequel ils assuraient que c'était la «dernière chance» pour les autorités américaines et irakiennes de «relâcher tous les prisonniers irakiens contre la libération des otages, sinon leur sort sera la mort». Il n'y avait pas de date limite.

Presse canadienne

Des Algériens reprennent leur lutte pour rester au Canada

Les sans-papier ont aussi l'intention de poursuivre des policiers d'Ottawa

ROLLANDE PARENT

La dizaine d'Algériens sans statut récemment acquittés des accusations de méfaits portées contre eux peuvent maintenant passer à l'action.

Ils vont d'abord tenter de rencontrer le nouveau ministre fédéral de l'Immigration, Monte Solberg, et vont ensuite tenter une poursuite civile contre les policiers d'Ottawa, qui auraient fait preuve de brutalité quand ils sont intervenus, le 29 mai 2003, pour mettre fin à l'occupation de la salle d'attente du bureau du ministre de l'Immigration d'alors, Denis Coderre.

Tout cela est possible parce que le 24 février dernier, à la suite d'un procès de 25 jours étalés sur trois ans, la juge Ann Alder, de la Cour provinciale de l'Ontario, a choisi de les acquitter, estimant que la preuve n'avait pas été faite que les occupants avaient troublé la paix dans les bureaux du ministre.

Lors d'une conférence de presse hier, la porte-parole du Comité d'action des sans-statut algériens,

Sarita Ahojja, a relaté qu'ils étaient 12 personnes à attendre des nouvelles du ministre Coderre depuis 13h dans son bureau d'Ottawa quand, à 22h, ont surgi 30 membres de l'escouade tactique accompagnés d'agents de la GRC qui ont crié en anglais des ordres aux occupants.

Ceux-ci, à deux exceptions près, parlent arabe et français. Il s'en est suivi une échauffourée au cours de laquelle les policiers ont utilisé des «tasers», une arme permettant d'infliger des décharges électriques et qui laisse des brûlures.

Selon un des avocats des sans-statut, Denis Barrette, la juge a souligné dans son jugement que des témoins de la poursuite avaient indiqué au procès que les occupants algériens avaient été calmes et polis. Il est également ressorti que les policiers qui avaient discuté avec eux au cours de l'attente leur avaient fait miroiter un appel téléphonique du ministre Coderre.

Maintenant qu'ils ont été lavés des accusations de méfaits pesant

sur eux, les Algériens sans statut entendent réclamer du ministre Solberg que leur dossier, qui était «sur la glace», soit réactivé afin qu'on leur accorde ce qu'ils réclament: la résidence permanente au Canada.

«On va retourner à l'endroit où on a été arrêtés pour voir le nouveau ministre de l'Immigration. On va lui demander d'intervenir», a déclaré Fawzi Hoceni, un Algérien sans statut.

Au nom d'Amnistie internationale et de la Ligue des droits et libertés, Elizabeth Garand a pour sa part rappelé que l'occupation du bureau du ministre Coderre se situait dans la foulée de la levée du moratoire décrété en février 2002, qui ouvrait la porte à l'expulsion d'un millier de réfugiés algériens sans statut.

Sous la pression, le ministre avait institué un programme spécial de régularisation de leur statut grâce auquel plus de 90 % avaient obtenu le droit de demeurer au pays.

Presse canadienne

EN BREF

La proposition Gladu

Le maire de Longueuil, Claude Gladu, a présenté lundi, à ses homologues des villes défusionnées de la Rive-Sud, une version révisée du budget d'agglomération. La nouvelle mouture du budget s'élève à 250,9 millions de dollars, soit cinq millions de moins que celui déposé par son administration en décembre dernier. Rappelons que les maires des villes de Boucherville, de Saint-Bruno de Montarville, de Brossard et de Saint-Lambert avaient refusé de donner leur aval au premier budget, estimant qu'il était trop élevé. Ils avaient alors réclamé de la Ville de Longueuil qu'elle effectue des coupes de 50 millions de dollars, ce que l'administration Gladu n'a pas réussi à faire. «Ce nouveau budget de l'agglomération de Longueuil est réaliste. Il est peut-être en deçà des attentes de certains de mes collègues maires, mais il est conforme à leurs orientations en termes de maintien de services», a fait valoir hier Claude Gladu par voie de communiqué. Ce budget sera soumis au vote des élus lors d'une séance extraordinaire du conseil d'agglomération, le 16 mars prochain. S'il n'était pas adopté, la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, pourrait devoir intervenir pour régler le litige entre les élus. — Le Devoir

AUBERGE Jean-Cypriote
Votre petit paradis provincial

Venez travailler ou vous détendre dans un cadre enchanteur!

À une heure trente de Montréal, l'Auberge Jean-Cypriote est située en pleine nature, au bord du Lac Priscault, à proximité de Val Saint-Orme, dans la région de Lanaudière. Ce bâtiment confortable, inauguré en octobre 2000, compte 12 chambres avec salles de bain individuelles, un très grand salon avec foyer et piano, une salle à manger pouvant accueillir 24 personnes ainsi qu'une cuisine toute équipée. L'Auberge se loue comme un chalet, c'est-à-dire en entier.

L'Auberge Jean-Cypriote, classée 4 étoiles, a été conçue pour rendre productifs les sessions de travail et les colloques, et pour favoriser la convivialité lors d'événements de groupe ou de fêtes. L'Auberge est idéale pour des sessions de travail de 10 à 12 personnes désirant se réunir, en tout confort, à l'abri des interruptions et... des oreilles indiscrettes. C'est aussi un endroit idéal pour une réunion familiale, un week-end gastronomique ou la célébration d'un événement spécial, en fait pour tout groupe de moins de 24 personnes.

Faites de l'Auberge Jean-Cypriote votre «petite auberge personnelle», où les besoins de votre groupe seront parfaitement comblés, et ce à des prix très raisonnables.

RÉSERVATION
Chantal Bourdon, (450) 973-9242
DÉTAILS ET VISITE VIRTUELLE
www.aubergejeancypriote.com

Accueil chaleureux
Quiétude de la nature
Lieu original
Totement privé

UNE ENVELOPPE CLASSIQUE...

BROADWAY
65 RENÉ LÉVESQUE EST

Mise en nomination 2005
projet multifamilial de l'année, catégorie recyclage d'immeuble, garantie ACQ

Unités disponibles
immédiatement:

- 1 chambre fermée / Studio 145,000
- 1 chambre fermée / Studio 195,000
- 1 c.c. + bureau & terrasse 255,000
- Petit 2 chambres 178,000
- 2 ou 3 chambres sur 3 faces 399,000

www.loft.ca (514) 287-0707
Bureau de vente: Mar. - Dim. 12h00 - 17h00

Apploft
CONDOS

UN INTÉRIEUR ÉCLATÉ!

Par un collectif d'auteurs
Sous la direction de
Christine TOUZIN

CLAC-SONS
Collection de musique pour tout le primaire

1^{er} et 2^e cycle
approuvé par le MELS

Le 3^e cycle
est en préparation.

GUÉRIN, éditeur liée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

É D I T O R I A L

Impro politique

À peine installé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard cède au secteur privé une partie du parc du Mont-Orford à des fins de développement immobilier. La décision qu'il annonçait lundi se veut un compromis qui ressemble pourtant beaucoup au projet original soumis au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Les milieux d'affaires de l'Estrie se réjouissent du feu vert donné à ce projet en gestation depuis quatre ans qui, s'il se réalise, permettra d'ériger un complexe domiciliaire au pied des pentes de ski du mont Orford. On en espère des emplois pour remplacer ceux que l'on perd dans le secteur manufacturier. Pour leur part, les résidents de ce secteur et les environnementalistes sont consternés, estimant l'intégrité écologique du parc mise en danger.

Les difficultés financières du centre de ski Orford sont le point de départ de ce projet. Situé à l'intérieur du parc, le centre est exploité par un concessionnaire qui souhaite construire au pied des pistes des hôtels et des appartements en copropriété comme dans les grandes stations d'hiver. Pour ce faire, il lui fallait obtenir un échange de terrains avec le parc.

Le BAPE, qui a passé au crible ce projet, concluait que l'échange de terrains et les constructions envisagées porteraient atteinte à l'intégrité écologique du parc. Les commissaires soumettaient une série de réserves et de conditions et recommandaient de chercher d'autres options.

Ce rapport du BAPE avait été remis au ministre Thomas Mulcair en mars 2005. Tout indiquait que celui-ci, un tenant de l'application stricte des lois environnementales, allait promouvoir le respect de l'intégrité du parc. Cela, c'était avant que ne survienne son congédiement la semaine dernière par le premier ministre. La précipitation avec laquelle son successeur a réactivé le dossier est d'autant plus suspecte que la solution Béchard soulève plus de questions que de réponses.

À première vue, on pourrait croire tout à fait nouvelle l'approche du nouveau ministre, mais à l'examen, on constate que, pour l'essentiel, le promoteur du projet obtient à peu de choses près ce qu'il souhaitait. En lui vendant le territoire qui est l'objet d'un bail pour l'exploitation du centre de ski et du golf d'Orford, on lui donne les terrains dont il avait besoin.

Plus besoin, donc, des strictes mesures d'atténuation exigées par le BAPE pour maintenir l'intégrité écologique du parc puisque l'essentiel du projet ne sera plus dans le parc. Il fallait y penser. Bien sûr, le ministre, pour faire bonne figure, assure que le tout se fera «dans le respect des plus hauts standards environnementaux, qui permettront de préserver les paysages et la biodiversité». Quels standards? Il s'est gardé de le dire, ne les connaissant sûrement pas lui-même encore.

L'improvisation devient encore plus évidente lorsqu'on se penche sur l'engagement du gouvernement à consacrer à l'achat d'au moins 5000 hectares le fruit de la vente du territoire sous bail, qui sera d'au mieux 16 millions de dollars. L'objectif du ministre est de se donner une image de conservateur. Cela, on le comprend facilement. On comprend aussi que les millions lui manquent rapidement. De la poudre aux yeux, que cela.

La précipitation du gouvernement Charest s'explique. Trop de projets de développement économique sont bloqués dans la machine environnementale et il lui faut bouger maintenant pour s'assurer qu'à la veille des prochaines élections, des premières pelletées de terre se donneront. Mais, en voulant aller vite, trop vite, il s'est déjà mis à dos le mouvement environnementaliste, qui perd le peu de confiance qu'il gardait à l'égard de la volonté des libéraux de faire de l'environnement une priorité. Quant au projet du mont Orford, il risque de devenir l'objet de batailles sans fin et d'être paralysé pendant quelques années. Il aurait pourtant mérité que l'on prenne le temps d'élaborer un compromis recevant «une large approbation sociale», comme le souhaitait le BAPE.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Les couteaux sortis

La première séance de travail du nouveau Parlement palestinien s'est conclue par une querelle qui laisse présager un accouchement très difficile. En effet, les députés du Fatah ayant quitté l'hémicycle, il est peu probable que le Hamas parvienne à former un cabinet rassemblant des leaders des divers partis. Au vu de ce qui s'est passé avant-hier, c'est à se demander si on n'assistera pas à court terme à une rupture plus nette ou plus prononcée entre les deux principaux partis.

À l'origine de la polémique qui a marqué la réunion de lundi, il y a cette volonté manifestée par les élus du Hamas de gommer les pouvoirs que leurs collègues du Fatah avaient accordés au président de l'Autorité palestinienne au cours de la... vingt-cinquième heure. On s'explique. Après la victoire du Hamas, les élus du Fatah ont profité d'une dernière rencontre au parlement pour voter une loi accordant à Mahmoud Abbas davantage de droits. Le but? Compliciter l'exercice du pouvoir par le Hamas.

Bien évidemment, les membres du Hamas ont réagi en invalidant ce geste non démocratique. Résultat: à la suite du cafouillage observé avant-hier, le monde palestinien est aux prises avec une crise constitutionnelle. Les mandarins du Fatah estiment qu'il revient désormais aux juges de décider qui a tort et qui a raison.

En attendant leurs conclusions, le président de l'Autorité palestinienne n'a pas tardé à poser une pierre dans le jardin du Hamas. Hier, il s'est dit prêt à ordonner l'élargissement du chef du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), Ahmed Saadate. Le fait qu'Abbas envisage cette éventualité en dit long sur son état d'esprit. À l'évidence, il n'entend pas laisser le Hamas agir à sa guise au cours des prochains mois.

Dans cette histoire, peut-être faut-il avoir à l'esprit ces propos que des représentants du FPLP ont tenus dans des quotidiens européens il y a plusieurs mois de cela. Ces laïcs assuraient qu'une fois complété le retrait israélien des territoires, ils avaient un compte à régler avec «les fanatiques religieux» du Hamas et du Jihad palestinien.

On s'en doute, le gouvernement israélien a réagi aux développements récents. D'abord en affirmant par la bouche du ministre de la Défense que si le Hamas campe sur ses positions terroristes, ses dirigeants doivent s'attendre à être la cible des fusils israéliens. Ensuite, par la bouche du vétérinaire Shimon Peres, qui héritera d'un poste très influent si Ehoud Olmert est reconduit dans sa fonction de premier ministre lors des prochaines élections, on apprend qu'Abbas devrait avoir le soutien du prochain gouvernement.

Qu'on aborde la question sous n'importe quel angle, une chose est sûre: tant et aussi longtemps que le Hamas n'aura pas modifié sa charte, notamment l'article stipulant la destruction d'Israël, il aura toutes les difficultés à gouverner.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

MULCAIR RESTERA SIMPLE DÉPUTÉ LIBÉRAL, COMME PIERRE PARADIS...



L E T T R E S

Une étude sur les VTT ?

Cela fera bientôt 20 ans que je vis au Québec et deux choses continuent de me choquer (à l'extérieur des grands centres urbains): la destruction du patrimoine architectural rural (vieilles maisons, granges, églises de village, etc.) et le je-m'en-foutisme de ces populations envers la protection de leur environnement naturel (utilisation de VTT polluants, éclairage de nuit inutile, etc.). Je ne veux pas généraliser, mais c'est un état d'esprit très présent à la campagne que je connais de plus en plus depuis que j'y séjourne plusieurs jours par semaine (en Estrie). Et quand je soulève ces questions avec mes voisins et amis vivant à plein temps en milieu rural, ils me rétorquent qu'eux aussi ont droit aux bienfaits de la vie moderne. Le semi-urbain que je suis passe donc pour un rousseauiste mal léché.

Nasser Boumenna
Montréal, le 3 mars 2006

Visa le noir

Les chiffres et certains automobilistes le disent: les accidents de motocyclette coûtent cher. Il faudra bien que quelqu'un paie. Les automobilistes pointent les motocyclistes alors que ceux-ci soutiennent que la majorité des accidents sont causés par les automobilistes. Je préfère éviter ce débat. Il y a fort à parier que les augmentations de tarifs annoncées contribueront à faire fondre le nombre de motocyclistes et, par conséquent, la valeur de leurs véhicules. Vous savez, cette loi de l'offre et de la demande... Alors que le prix des permis et des immatriculations augmente en flèche, celui des véhicules à deux roues s'évapore de façon marquée. Nous voilà doublement punis!

Certes, la diminution du nombre d'adeptes de la moto peut favoriser la réduction du nombre d'accidents, mais est-ce bien vrai? Si nos circulations tous à moto, y aurait-il plus ou moins d'accidents en moyenne par conducteur? Par ailleurs, il suffit de conduire au printemps pour s'apercevoir que la plupart des automobilistes ont perdu l'habitude de la présence des motos sur les routes. À mesure que la saison estivale progresse, nous semblons devenir plus visibles. Il faut croire que les conducteurs adoptent progressivement des pratiques vitales pour la cohabitation auto-moto.

Pour une dix-huitième année consécutive (dieu merci sans accident), je vais contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, le trafic, les pénuries de places de stationnement... Au début, je saluais de la main cha-

cun des motocyclistes que je croisais sur mon parcours. Toutefois, depuis quelques saisons, j'abdique parfois car nous devenons manifestement de plus en plus nombreux. Quelle est la part des femmes ou des baby-boomers dans cette nouvelle cohorte de motocyclistes en quête de liberté? Autant de victimes de la procrastination des administrateurs de la SAAQ. Hélas, la fin de la récréation approche, et je me retrouverai de plus en plus seul, pauvre et craintif sur ma bécane. Or il restera ceux qui préfèrent les *racers*, avec lesquels on peut facilement atteindre des vitesses de 300 km/h et fuir les policiers. Ils ne sont pas rares, ceux qui conduisent ce type de moto sans permis. Ils aiment bien les augmentations draconiennes prévues car elles réduiront le prix de leurs engins.

Sylvain Bélanger
Saint-Émile, le 3 mars 2006

Au service de la Constitution

Dans l'affaire médiatico-politico-religieuse des caricatures danoises mondialisées, des Occidentaux ont défendu la valeur quasi absolue de la liberté d'expression, à laquelle même le respect du sacré défini par des religions ne devrait pas résister.

Je me déssole alors de ne pas voir de caricature mettant en scène nos augustes juges de la Cour suprême au fil de leurs récentes décisions. Avec ou sans leurs vieilles perruques, ils ressemblent pourtant à des clowns aux yeux d'une importante partie de la population. Les politiciens sont abondamment caricaturés, mais les juges de la Cour suprême, malgré le fait qu'ils exercent un pouvoir politique, sont-ils des intouchables pour les caricaturistes?

Plus sérieusement, en modifiant la définition du mariage, en accordant à certains citoyens le privilège d'être soignés mieux ou plus vite que les autres, en participant juridiquement à la commercialisation de la sexualité (échangeisme, etc.) et en interdisant aux écoles d'interdire aux élèves le port d'un poignard, la Cour suprême exprime aux Canadiens les conséquences concrètes de la Constitution de leur pays.

La Constitution actuelle fait primer les droits individuels sur les valeurs communes. Est-ce bien ce que nous voulons? Définir nos valeurs communes et modifier la Constitution, voilà ce que nous devrions faire plutôt que de critiquer des juges qui font correctement leur travail en se soumettant à cette constitution.

Il faut donc désacraliser la Cour suprême et la Constitution. Des caricatures pourraient contribuer à le faire.

François Beaulé
Montréal, le 5 mars 2006

Un jugement passe-droit

La récente décision de la Cour suprême nous consterne. Où allons-nous avec cette charte qui fait primer les croyances groupoculaires sur les valeurs collectives? Les juges ont conclu que le kirpan, avant d'être une arme, est un symbole religieux. Voilà qui est vrai pour les sikhs, mais pour la très vaste majorité de la population, c'est tout simplement le contraire: le kirpan est d'abord une arme et un symbole de violence. Il est encore interdit dans les avions et les cours de justice mais permis dans les écoles! Les sikhs prennent-ils l'avion ou voyagent-ils en bateau afin de respecter leurs principes religieux?

Tous les rites doivent-ils absolument être considérés comme étant immuables et sacrés? Pourquoi n'évolueraient-ils pas avec le reste de la vie en s'adaptant aux valeurs de la société? Depuis les débuts de l'humanité, une foule d'entre eux ont été abandonnés pour notre plus grand bien. Rappelons-nous que nous avons déjà adoré le soleil, sacrifié des humains et mangé le cœur de notre ennemi!

Dans certains pays, on a encore le droit de tuer pour défendre ses croyances contre les infidèles, les femmes n'ont pas accès à l'instruction, elles ne peuvent pas montrer leur visage ou sortir seules, on les soumet à l'excision, on punit le crime du frère par le viol de la sœur, on coupe la main du voleur, on répudie l'épouse qui n'a pas enfanté. Voilà autant de traditions qui trouvent le moyen de revêtir un caractère religieux et qui sont incompatibles avec les valeurs de notre société. Jusqu'où ira notre mollesse? En quoi cette décision de la Cour suprême est-elle un signe d'ouverture? N'est-elle pas au contraire une démission? Ne croyons-nous pas assez à nos propres valeurs pour souhaiter qu'elles dominent notre vie publique? Nos bureaux d'immigration à l'étranger ne sont-ils pas là pour informer au sujet des règles en vigueur dans notre société? Leur acceptation ne devrait-elle pas constituer un critère d'admissibilité à l'immigration? Comment appliquer cette décision dans la réalité? Faudra-t-il un registre de déclaration obligatoire des armes blanches?

Danielle Trussard
Jacques Roussel
Baie-Saint-Paul, le 3 mars 2006

LIBRE OPINION

Entre Paris et Montréal...

NATALIE SARGENTON

Avant vécu l'expérience récente d'être hospitalisée pour le même problème à Paris et à Montréal, voici les différences bouleversantes constatées.

■ Paris: arrivée à l'urgence, j'ai été prise en charge immédiatement, de peur que l'infection ne se propage.

On vous lave des pieds à la tête, on vous fait une prise de sang, on prend votre pression et on vous envoie passer un scanner.

L'urgence est située dans une grande salle aérée, méticuleusement désinfectée. De peur d'une infection autour du nerf optique, on m'opère d'urgence six heures plus tard.

Après l'opération, je suis restée 12 heures en salle de réveil, où des infirmières prennent régulièrement ma pression et ma température. Ensuite, on vous met dans une chambre spacieuse avec une autre malade, où le chirurgien vient vous expliquer ce qu'il a fait et pourquoi.

La chambre est désinfectée, nettoyée réguli-

èrement, les infirmières viennent rapidement sur demande et on vous garde quatre jours de plus à l'hôpital.

■ Montréal: arrivée à l'urgence, j'ai été mise sur un lit dans un couloir, sous la lumière des néons, devant la porte des toilettes où les gens font la queue. Personne ne s'occupe de moi pendant des heures et on ne me donne aucune explication. Débordées, les infirmières m'évitent pour ne pas être dérangées.

Au bout de 24 heures sous les néons du couloir, la fièvre montant et l'infection autour du nerf optique s'installant, on décide de me donner des antibiotiques!

L'estomac creux pendant 32 heures, sans manger ni boire, toujours sale, on me conduit dans une salle d'opération enfin libre...

N'ayant pas de chirurgien spécialiste sous la main pour m'opérer, on en fait venir un d'un autre hôpital, à minuit et demi.

Pas de salle de réveil, on m'emène dans un département éloigné, car il n'y a pas de lit disponible dans le département. Six heures

plus tard, on me ramène dans une autre chambre dont la porte ne ferme pas, située devant le bureau des infirmières, des réceptionnistes pour les visiteurs, des internes, etc. Tout le jour, les conversations ininterrompues m'empêchent de me reposer et de dormir.

Un haut-parleur, installé dans chaque chambre, permet à une voix qui hurle périodiquement de retracer l'infirmière ou une autre personne recherchée à l'étage. On se croirait dans un supermarché.

Le lendemain, on me dit que plusieurs personnes attendent une chambre, il faut partir plus tôt que prévu.

Je sors de cet enfer, heureuse de m'échapper, avec une infection qui a eu tout le temps de se développer.

Comment en est-on arrivé là, dans ce pays soi-disant civilisé, à la pointe du progrès dans tant d'autres domaines?

Nos gouvernements ont été criminels en matière de santé. Les animaux sont ici mieux soignés et mieux entourés que les humains.

IDÉES

L'hypersexualisation des filles

Ceci n'est pas qu'une pipe!

ARIANE ÉMOND

Journaliste et cofondatrice du magazine féministe d'actualité La Vie en rose

Lors d'une émission récente d'*Il va y avoir du sport* à Télé-Québec, j'ai défendu la position selon laquelle nous, les femmes, devons reconnaître une part de responsabilité dans l'hypersexualisation des filles. La nier et nous prétendre les victimes d'une foudroyante propagande marchande, voilà ce que nous empêcherait d'être les actrices d'un retournement de la situation. Oui, nous avons deux ou trois choses à admettre, notamment notre complaisance en face de la culture et de l'esthétique porno ambiantes. De plus, il est urgent de donner la parole aux plus jeunes, gars et filles, de muscler notre esprit critique collectif et d'organiser une réplique qui ait du punch pour limiter les dégâts.

Plusieurs personnes sont tentées de voir dans l'hypersexualisation des filles un effet pervers du féminisme. Je n'y crois pas. Ce sont des journalistes et sexologues féministes, Jocelyne Robert en tête, qui alertent l'opinion publique depuis un an, avec la FFQ, le Y des Femmes, *La Gazette des femmes* et le Conseil du statut de la femme.

Le glissement, je le vois plutôt dans la récupération d'un slogan féministe des années 70: «Notre corps nous appartient!» (qu'on aime rapprocher du «Je fais ce que je veux avec mon corps!» d'aujourd'hui). Avec ces mots, les femmes de 1970 revendiquaient le contrôle de leur maternité, un plus grand accès à la contraception libre et gratuite ainsi que le droit d'avorter. Et, on l'oublie, le droit de célébrer leur sexualité dans le plaisir. Jamais les féministes n'ont vanté la sexualisation précoce et «les collisions génitales», comme le dit Jocelyne Robert, les pratiques qu'on valorise actuellement dans Internet, les vidéoclips et les magazines pour filles d'aujourd'hui.

Au contraire, les féministes ont lancé de grands cris d'alarme dans les années 80 en constatant la banalisation de la pornographie et la colonisation de nos pratiques sexuelles. Et elles ont perdu la bataille. En les voyant réagir si vivement à cette marchandisation de la sexualité, les détracteurs du féminisme ont eu beau jeu d'enfoncer un vieux clou: «les féministes détestent les hommes et le sexe».

On oublie que les féministes ont été plutôt pédagogues pendant les années de la révolution sexuelle, enseignant aux femmes — qui l'ont enseigné aux hommes — où logeaient leur clitoris et leur point G! L'ouvrage largement illustré *Our Bodies, Ourselves* (Notre corps nous-mêmes), du Collectif féministe de santé de Boston, était leur bible en ces années où le privé était politique, hors de tout doute. Le même collectif a refait un travail formidable avec *Ourselves And Our Children - A Book By And For Parents* (1978), qui n'a pas perdu sa pertinence alors que tant d'adultes sont dépassés par ce qu'ils découvrent de la vie sexuelle des plus jeunes.

À cette époque où des fillettes de dix ans se demandent comment réussir à faire des pipes assez longues (suis-je normale?) mais sont dégoûtées à l'idée de cunnilingus ou de masturbation (suis-je nor-

male?), on est proche des pressions sexuelles indues et des rituels de passage désagréables. Mais on est très loin de l'exploration normale de la sexualité pré-adolescente et du désir-plaisir partagé dans l'intimité.

Cette entrée fracassante dans la sexualité m'importe davantage que les strings et les nombrils à l'air désormais si courants à partir de sept ou huit ans, hiver comme été, accompagnés d'un maquillage rehaussant le côté femelle des pucelles. Les tenues moulantes des lolitas passeront sans doute — et je suis bien incapable de prédire la prochaine tendance! La culture hip-hop latino imprègne l'univers du vidéoclip où les *teen models* de 14 ans sont habillées de peu. Au Brésil et au Mexique, les corps se portent à moitié nus depuis longtemps. Selon une jeune Brésilienne, on commence là-bas à se préoccuper des effets pervers de ce mimétisme sexuel des gaminés, précipités dans l'âge adulte plus tôt que jamais.

Trois choses m'inquiètent dans tout ça. D'abord, le retour en force de la contrainte et de l'inconfort dans l'apprentissage sexuel, sans doute le miroir à peine déformé de ce qui se passe dans la chambre de bien des adultes. La série documentaire de Francine Pelletier, *Baise-majesté*, était éloquent: les femmes mendient encore l'amour en acceptant des pratiques sexuelles où elles ne prennent pas leur pied. Pourquoi? Pour se faire aimer. Pour rester dans le regard des hommes, pour se faire pardonner de prendre ailleurs la place qui leur revient. Sur le plan émotionnel, les femmes sont encore bien accommodantes pour qu'on valide leur droit d'exister sur la place publique. L'estime de soi reste une conquête inachevée.

Deuxième inconfort: tout le matraquage intellectuel autour du *girl power*, ce concept superficiel et éphémère qu'une partie des jeunes et de leurs aînées achètent comme une recette miracle pour dominer les hommes. Faut-il rappeler l'ampleur de la machine économique derrière Madonna ou Britney Spears? Et depuis quand voulons-nous que les hommes soient à notre botte? Dans nos rêves les plus féministes, nous les imaginons plutôt debout et nombreux à nos côtés pour changer le monde! Le vrai pouvoir sur nos vies, ce n'est pas dans une domination à rebours qu'il se trouve. Nous devons réfléchir avec les plus jeunes femmes. Nous devons aussi interroger les hommes, jeunes et plus vieux, sur la sexualisation de l'espace public. Même si une partie d'entre eux profitent d'une offre sexuelle débridée, je crois que leur discours révélera un malaise. Pourquoi, sinon, retrouverait-on autant de gars de 20 ou 25 ans en panne de désir, hantés par le vide, ayant perdu l'appétit de vivre?

Troisième et dernier élément: la transmission des conquêtes des femmes depuis 50 ans. Il y a urgence d'enseigner cette révolution inachevée, de l'inscrire au programme d'histoire du secondaire, d'inviter des féministes en classe. Il faut dire aux jeunes, pour la première fois, les conditions dans lesquelles se sont faites les luttes pour l'avortement, contre les publicités sexistes, pour les garderies, contre la porno, pour l'éducation et la syndicalisation des femmes. Et il faut leur expliquer pourquoi si peu de femmes encore accèdent à la marche d'en haut en politique, en affaires et ailleurs, malgré leurs compétences.

Il faut surtout leur rappeler que tout ce qui a été fait peut être défait. Loin d'être contre le féminisme, nos filles et nos fils n'ont tout simplement pas saisi l'importance de continuer ce combat pour plus de liberté dans un monde plus solidaire, mieux partagé entre hommes et femmes. De cela, je suis plus que jamais convaincue.

Les féministes ont lancé de grands cris d'alarme dans les années 80 en constatant la banalisation de la pornographie et la colonisation de nos pratiques sexuelles. Et elles ont perdu la bataille.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La recherche, l'université et l'État

Un insoutenable partenariat

RAYMOND BEAUDRY

Sociologue et chercheur associé au Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'est du Québec (GRIDEQ)

SERGE CÔTÉ

Professeur au département des sciences humaines Université du Québec à Rimouski

Les rapports entre l'État et les universités en ce qui concerne les contrats de recherche ont parfois tendance à réduire la connaissance à des critères purement pragmatiques, abolissant ainsi les fondements mêmes de l'université comme lieu de synthèse rappelant continuellement que la connaissance ne peut se couper de ses dimensions historique, cognitive, expressive et normative.

Cette caractéristique propre à l'université semble parfois être mise vivement à l'épreuve par l'État, qui vise à instrumentaliser la recherche et à la faire servir à ses propres fins tout en considérant les universitaires comme s'ils étaient des exécutants à l'emploi d'une entreprise privée.

C'est cette situation que nous avons vécue et que nous voulons rendre publique afin de souligner la fragilité de la mission des universités et l'impossibilité que nous avons eue en tant qu'enseignants et chercheurs à maintenir une certaine autonomie de recherche dans un processus d'évaluation qui faisait appel à une participation tronquée des acteurs locaux.

Chronique d'une rupture annoncée

En mars 2004, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (aujourd'hui le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) et l'Université du Québec à Rimouski ont signé une entente de service portant sur l'évaluation de deux expérimentations de plans locaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les MRC de la Haute-Gaspésie et du Témiscouata.

L'équipe de recherche a modifié à trois reprises le cadre d'évaluation afin de le rendre plus conforme

aux attentes du ministère quand, en juillet 2005, celui-ci a pris la décision de résilier l'entente. Cette décision a été prise au moment même où l'équipe de recherche avait soumis au ministère une série de questions quelque peu embarrassantes qui portaient sur les raisons pour lesquelles notre proposition était toujours inacceptable.

Le ministère n'a jamais répondu à nos questions, laissant toutefois entendre, à la mi-novembre 2005, qu'il préciserait les raisons qui l'ont mené à mettre fin à l'entente. Mais encore une fois, les questions de fond sont toujours évitées, dont celles qui portaient sur la forme de la participation des acteurs au processus d'évaluation.

Des remarques déconcertantes

Pour bien comprendre la nature du rapport entre l'État et l'équipe de recherche, il faut remonter en mars 2005, lors du dépôt d'un premier document portant sur la problématique de la recherche et sur le cadre d'évaluation, document que nous avons soumis au ministère et qui a été rejeté dans sa totalité.

On invoquait l'idée selon laquelle la problématique était trop large (voire peu utile pour les fins de l'évaluation), qu'elle évacuait la dimension de la concertation (alors que le document s'appuyait d'un bout à l'autre sur l'importance de la concertation et du dialogue tout en formulant des réserves par rapport à l'idéologie du consensus), qu'elle était remplie de jugements de valeur (alors qu'il s'agissait plutôt de l'importance que nous accordions à la capacité de juger) et qu'elle était de toute façon, selon le ministère, «invendable».

Ces remarques nous paraissaient inappropriées, déplacées, peu pertinentes et un brin déconcertantes.

Cependant, malgré le fait que la rencontre s'est déroulée dans un climat qui laissait peu de place au dialogue, nous avions la certitude qu'il était possible de surmonter l'impasse, de rétablir la confiance et de préserver l'autonomie intellectuelle des chercheurs. Nous avons donc préparé une deuxième proposition d'évaluation, plus «opérationnalisable», tout en conservant notre cadre d'analyse sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous cherchions à montrer que la participation des citoyens s'inscrit toujours dans le cadre d'un État qui agit au nom d'un idéal de vie reposant sur le droit, la justice et l'égalité, mais que la participation est parfois menacée par une logique de résultat et d'efficacité qui détourne la mission des acteurs collectifs au sein de la société civile. C'est «la participation contre la démocratie», pour reprendre ici une formule bien connue de Jacques T. Godbout, qui finit par concevoir l'usager comme un client consommateur de services et non plus comme un individu-citoyen réfléchissant avec d'autres sur le devenir de sa communauté.

L'évaluation devait alors, entre autres, nous amener à cerner la dynamique parfois conflictuelle des différents points de vue des acteurs, à les confronter à notre analyse et à tenter ensemble de mieux comprendre les limites et les possibilités du processus de mise en place des plans de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Un «comment vivre ensemble» contesté

Une première analyse des documents et la conduite de quelques entretiens démontraient que l'objectif des plans d'action ne se limitait pas à une simple offre de services mais qu'il reposait aussi sur la question du «comment vivre ensemble» dans nos communautés locales. Cette dimension de la recherche nous paraissait incontournable alors que le ministère cherchait plutôt à détourner notre regard vers ce qui lui semblait plus «réaliste», comme en témoigne la remarque suivante: «Il faut se concentrer sur les plans d'action et la concertation. L'idée ici n'est pas de reconstruire la société et les rapports humains en général.»

Il fallait comprendre ces propos à la lumière des nombreux passages que le ministère a biffés du cadre d'évaluation, qui portaient sur une participation élargie des acteurs sociaux à l'évaluation du processus de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, une conception de la recherche évaluative que le ministère jugeait inacceptable, inappropriée et inutile.

Selon le ministère, l'évaluation devait surtout porter sur des entretiens individuels, évacuant ainsi la pertinence des entretiens de groupe, qui permettent aux

acteurs de créer des liens afin de dépasser une évaluation qui ne reposerait que sur des outils de gestion.

La recherche évaluative semblait alors se construire en vase clos autour des plans d'action en concertation avec les acteurs présents au comité de pilotage de chacune des MRC. Cette approche limitait les capacités d'agir des acteurs sociaux sur le développement de leur communauté alors que le refus du ministère de retenir la position de l'équipe de recherche finissait par la réduire à de simples exécutants. [...]

La recherche soumise à la logique managériale

La rupture de l'entente traduit en grande partie une conception de la recherche évaluative qui, sous le couvert de la participation, évacue la compétence des acteurs à porter un jugement sur la position des différents partenaires et de poser la question de la finalité de leurs actions.

Mais plus fondamentalement, l'équipe de recherche devait comprendre l'évaluation comme étant immédiate, utilitaire et pragmatique, évacuant ainsi toute connaissance permettant aux acteurs de réfléchir à nos manières de vivre ensemble en débattant polémiquement sur les enjeux de nos sociétés, dont ceux qui touchent la pauvreté et l'exclusion sociale. [...]

L'affaiblissement de l'État de droit (le droit à la liberté, à l'autonomie, à la dignité, à un service public) et la consolidation d'un État gestionnaire dont les principes reposent non plus sur le pouvoir politique mais sur la puissance du fait (l'exigence d'objectifs de résultat imposés aux groupes communautaires, par exemple) non seulement sont des caractéristiques qui orientent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale mais constituent aussi une tendance insoutenable de nos sociétés actuelles. Dans ce sens, le rapport entre l'État et la société civile permet difficilement d'engager un débat politique sur les enjeux sociaux.

Dans ces circonstances, la réflexion sur la pauvreté et l'exclusion se trouve alors court-circuitée par ceux-là mêmes qui cherchent à l'abolir, et la recherche universitaire ne devient qu'une courroie de transmission au service de la mise au rancart de la pensée.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Choinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Manger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (rommés Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Maréchal et Christine Dumazet (lecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (lecteurs surnuméraires), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélier (théâtre et cabaret Culture), Julie Carpentier (jeu de rôle), Paul Bennett (papiers cabaret spectacles et culture du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraires); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Bessy (papier), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (page internationale et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneil et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Durrain (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marylise Hamelin (secrétaire de la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Desrosiers, Rachel Rochefort (Ottawa), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemanis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur de la promotion et de la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION François Blisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

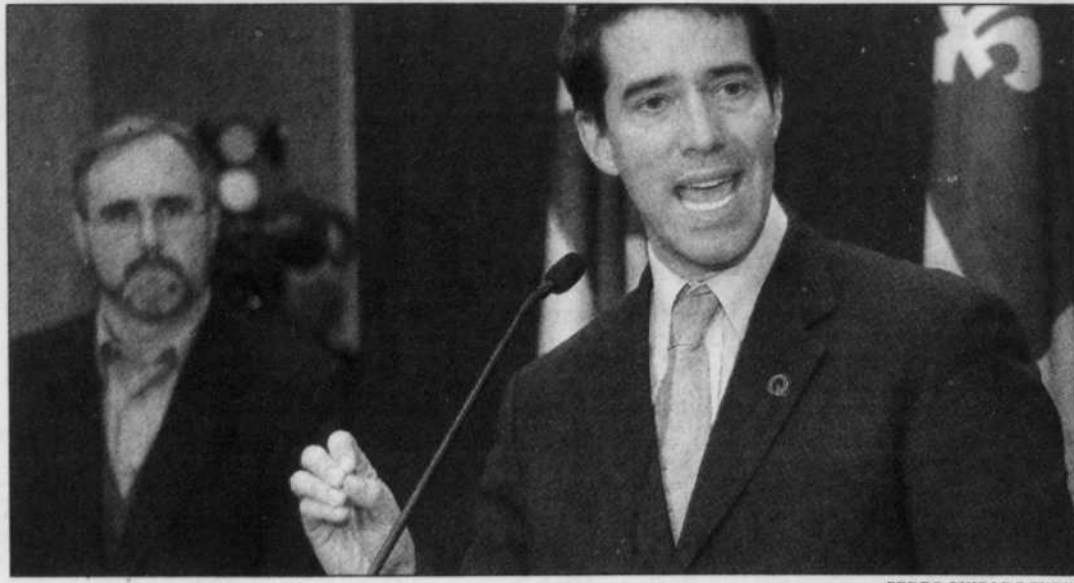
BOISCLAIR

SUIVE DE LA PAGE 1

«On a là un ministre qui a agi en cow-boy» dans un contexte politique qui donne à penser que le gouvernement voulait en favoriser certains et agir avec précipitation, a-t-il poursuivi. Mais tout au long de la conférence de presse à la permanence du Parti québécois, à Montréal, le nouveau chef du PQ s'est refusé à faire des liens directs avec les membres de la famille financière regroupée autour de l'homme d'affaires André L'Espérance, le promoteur immobilier dont les médias auraient rapporté à tort qu'il s'agit d'un ami personnel de Jean Charest.

Cependant, la firme dirigée par André L'Espérance compte des personnalités libérales très connues. Ainsi, on y trouvait jusqu'à tout récemment Claude Boulay, l'ancien président du groupe Everest, qui a fait les belles heures de la commission Gomery. C'est d'ailleurs ce personnage qui était le lien par lequel certains ont tenté de relier Jean Charest au scandale des commandites. On retrouve aussi dans cette société, comme actionnaire et administrateur, l'ancien ministre libéral Paul Gobeil, qui avait lancé au Québec le vent de déréglementation, l'ancêtre du mouvement de privatisation et des partenariats public-privé du programme électoral du gouvernement Charest.

Même si le ministre Béchard a annoncé que les terrains sous bail au pied du mont Orford seraient vendus par appel d'offres, cette concurrence annoncée n'a diminué en rien l'enthousiasme du promoteur L'Espérance, qui s'est réjoui publiquement de la décision gouvernementale, appuyé par la mairie de Magog et les principaux organismes d'affaires de la région estrienne. À l'exception toutefois du maire de la municipalité d'Orford, Pierre Rodier, qui accompagnait hier André Boisclair à sa conférence de presse. Pour Pierre Rodier, le gouvernement Charest a «complètement abandonné» sa municipalité et ses citoyens. Il craint même que l'agrandissement projeté du parc n'englobe l'essentiel de sa municipalité, ce qui la ferait disparaître tout simplement. Il craint aussi que la mise aux enchères du site



Le chef du PQ, André Boisclair, en compagnie du maire d'Orford, Pierre Rodier

ne favorise des investisseurs étrangers, ce qui ferait perdre à la région un contrôle crucial sur «notre patrimoine écologique». Pour André Boisclair, Québec aurait dû commencer par dire comment les citoyens d'Orford vont faire pour absorber la facture des services d'eau potable et d'assainissement de cet important projet dont ils ne veulent pas.

André Boisclair, qui a souvent pris position dans le passé contre la présence de projets immobiliers à l'intérieur du parc du Mont-Orford, y compris quand il était ministre de l'Environnement, a adressé de sévères reproches au ministre Béchard et au gouvernement Charest, dont celui de ne pas avoir pas, dès lundi, levé une réserve foncière sur les terrains que Québec entend acquérir pour doubler la superficie du parc. En raison de cette omission, a-t-il dit, «la valeur [des terrains] va augmenter» et Québec pourrait bien ne pas pouvoir atteindre son objectif avec les capitaux de la vente, déduction faite des remboursements qu'il devra consentir au promoteur en vertu du bail actuel.

Le chef du PQ a notamment reproché au ministre Béchard «de fermer la porte à une nouvelle consultation» dans le dossier alors qu'il ne s'agit plus d'un échange de terrains mais d'une soustraction majeure à la surface

historique d'un parc national. En quelques jours, a poursuivi André Boisclair, le ministre Béchard n'a certainement pas eu le temps d'analyser à fond les conséquences financières de sa décision pour les citoyens de la municipalité en cause, tout comme il n'a pas eu le temps de réunir les ministères des Affaires municipales et des Transports, notamment, pour analyser les besoins en infrastructures routières et municipales que commande un projet de cette envergure. André Boisclair s'est engagé à ce que son parti exige une commission parlementaire pour que tout le monde soit entendu si Québec fait défaut de tenir la consultation prévue dans la loi sur les parcs.

D'autre part, à l'Assemblée nationale, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, avait aussi un conseil à donner au ministre Béchard: «Les derniers qui ont accepté de présenter les dossiers personnels de M. Charest: les écoles juives, c'était Pierre Reid, et le Suroit, c'était Sam Hamad. Claude Béchard devrait se souvenir que, quand ça tourne au vinaigre, Jean Charest n'est plus là. Ce sont les ministres qui sont pris avec les patates chaudes et qui perdent leur poste ensuite pour en payer le prix politique.»

Pour Québec solidaire, le dos-

sier du mont Orford illustre qu'«encore une fois, le privé, c'est-à-dire les amis du régime, cherche à s'emparer du bien commun». On utilisera, selon le communiqué de la nouvelle formation politique, les appels d'offres, voire une loi d'exception pour y arriver. Québec solidaire, qui s'oppose à cette privatisation, craint l'effet d'entraînement sur les 22 autres parcs et en appelle à une «résistance farouche» de la population contre cette dilapidation du patrimoine public.

De son côté, la coalition Eau-Secours a dénoncé hier la décision gouvernementale de privatiser le mont Orford, une «balafre dans un parc national» qui montre l'interprétation libérale des concepts de développement durable, bassin versant, principe de précaution et environnement. La «vague promesse de doubler la superficie du parc est un marché de dupes» qui ressemble à l'échange d'un cheval pour un lapin, expliquait le président de la coalition, André Bouthillier.

Voilà, conclut André Bouthillier, «un bien mauvais présage pour le projet de loi sur le développement durable qui devait être présenté à la prochaine session parlementaire».

Avec la collaboration
d'Antoine Robitaille
Le Devoir

Mulcair
aurait approuvé
la privatisation
du mont Orford

JOCELYNE RICHER

Québec — L'ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, Thomas Mulcair, avait approuvé la privatisation du mont Orford, telle qu'annoncée par son successeur lundi, ont indiqué hier plusieurs sources gouvernementales à la Presse canadienne.

Au cours des derniers jours, des médias ont rapporté que le départ de M. Mulcair du conseil des ministres était lié au fait qu'il aurait subi des pressions du cabinet du premier ministre en vue d'aller de l'avant avec le projet de développement immobilier du mont Orford, alors qu'il s'y opposait.

Or plusieurs sources dignes de foi soutiennent que l'annonce faite lundi par le ministre Claude Béchard est conforme à la proposition présentée par son prédécesseur de l'Environnement.

L'affaire avait été conclue une dizaine de jours avant le remaniement du 27 février, assure une source bien au fait du dossier.

Interrogé à ce propos hier, lors d'un point de presse, le ministre Béchard a confirmé cette version des faits: «La solution était là et c'est pour ça qu'on a été capables de l'annoncer rapidement. C'est parce que le dossier était prêt, a-t-il déclaré. Il restait à faire l'annonce.»

L'idée de doubler la superficie du parc et celle de procéder par appel d'offres pour vendre 85 hectares de terrain du parc national figuraient dans la proposition Mulcair. L'argent de la vente servirait à agrandir le parc.

Les promoteurs qui se portent acquéreurs de la partie du parc vendue pourront ainsi développer le centre de ski, installer un terrain de golf et construire un ensemble immobilier.

«On prend 15 millions de dollars

pour acheter de nouveaux terrains et faire des aires protégées, a fait valoir M. Béchard. Ce qui va se faire à Orford, c'est plus que tout ce qui va se faire dans le reste du Québec au niveau des aires protégées et des achats de terrains dans les prochaines années.»

Dans les archives du ministère de l'Environnement, on a même découvert que le ministre responsable des parcs, Richard Legendre, dans le gouvernement péquiste, avait à l'époque concocté un projet semblable à celui présenté par M. Béchard, projet qui était resté lettre morte. L'intention du gouvernement péquiste était même de procéder sans appel d'offres, indique-t-on.

Dans un communiqué transmis en fin de journée lundi, l'ex-ministre de l'Environnement explique la tournure des événements par le fait que certains dossiers qu'il pilotait faisaient l'objet de frictions de plus en plus importantes au sein du gouvernement.

«Depuis trois ans, les lois et règlements environnementaux ont été appliqués de la même manière envers tout le monde — peu importe la taille de l'industrie, peu importe l'importance de l'exploitation agricole, peu importe l'influence de la ville. Malheureusement, depuis le mois d'août 2005, un certain nombre de dossiers spécifiques où nous avons appliqué cette approche a provoqué des confrontations internes», écrit-il.

Hier, le ministre Béchard s'est engagé à faire respecter les lois environnementales, sans passer outre pour quiconque.

«On a des processus, on a des règles, on a des lois à suivre, et ces lois-là vont être suivies et moi je n'ai pas vu d'endroit où les lois et les processus n'ont pas été suivis. Je vais continuer à appliquer ces lois-là avec la même détermination que mes prédécesseurs», a-t-il soutenu.

Presse canadienne

PROCUREURS

SUIVE DE LA PAGE 1

adoptée à toute vapeur par les libéraux, avant les Fêtes, afin de mettre un point final aux négociations dans la fonction publique. L'ASPGQ réclame l'annulation de la loi spéciale en Cour supérieure, de même qu'un retour au statu quo ante, soit l'application intégrale de leur convention collective dûment négociée jusqu'à son échéance.

Les procureurs donnent une conférence de presse ce matin pour exprimer toute leur insatisfaction à l'égard du gouvernement Charest. «Pour nous, c'est un acte de trahison», résume Denis Pilon, président de l'ASPGQ. On s'aperçoit que le gouvernement a inclus les procureurs dans la loi spéciale sur un coup de tête. Ils n'avaient pas à cœur nos intérêts. C'était juste une question d'argent.»

Le 15 décembre dernier, un demi-million d'employés de l'État ont subi le choc de se faire imposer leurs conditions de travail jusqu'en 2010. M. Pilon a appris que les procureurs feraient aussi les frais de la loi spéciale la veille de son adoption par l'Assemblée nationale. Il n'en est tout simplement pas revenu. Les procureurs avaient conclu une entente avec le gouvernement en 2003 et celle-ci devait rester en vigueur jusqu'au 31 mars 2007. Pis, les procureurs n'avaient même pas entamé leurs pourparlers avec le gouvernement. Cet incontournable rendez-vous était prévu pour l'automne 2006.

«Ainsi, le législateur présume à l'avance que [l'ASPGQ] et ses membres ont l'intention de négocier de mauvaise foi et de mettre en danger la continuité des services publics de même que les finances publiques lorsque surviendrait la prochaine phase de négociations», affirme la requête déposée en Cour supérieure.

Toujours selon la requête, les procureurs ont été privés de leur

droit à la négociation garanti par les chartes, contrairement aux autres employés de l'État qui ont pu amorcer un dialogue et, dans certains cas, parvenir à des ententes sur l'organisation du travail (clauses normatives). «Les [substituts du procureur général] se voient enlever à l'avance et sans justification ni raison le droit de s'exprimer, de négocier et de faire valoir un quelconque rapport de force avec le gouvernement du Québec», allègue le document.

L'ASPGQ reprend en partie les arguments avancés récemment par l'Association des juristes d'État, qui a entrepris ses propres démarches, distinctes, pour faire invalider la loi 43. Tout comme les juristes d'État, les procureurs sont persuadés que la loi spéciale viole la loi constitutionnelle de 1867 parce que ses milliers de pages en annexe n'ont pas été présentées à l'Assemblée nationale dans les deux langues officielles du pays.

Les députés n'ont d'ailleurs pas disposé du temps nécessaire pour faire un examen sérieux du projet de loi, en raison de la suspension des règles de procédure, déplore l'ASPGQ. «La suspension a détruit l'équilibre démocratique qui doit prévaloir durant toute délibération parlementaire», soutient la requête. Selon l'association, il n'y avait aucune situation grave ou urgente, comme des menaces à la paix sociale, pour que le gouvernement se sente justifié d'utiliser une procédure aussi restrictive.

La requête et la conférence de presse de ce matin marquent un important refroidissement dans les relations entre le gouvernement Charest et les procureurs. L'ASPGQ a lutté pendant de nombreuses années pour obtenir le droit de représenter les procureurs et le droit limité à la grève. Elle a aujourd'hui l'impression que le gouvernement lui arrache à la dérobée ces deux acquis.

Le Devoir

SUIVE DE LA PAGE 1

D'abord, raconte-t-il, ce sont son éditeur, Payot, et son traducteur (Jean-Luc Fidel, assez mal nommé, puisque le texte français de *The Collapse of Globalism* est douteux) qui ont insisté. Il ne s'agit pas d'un anglicisme, précise-t-il, mais bien d'une façon de cerner «une idéologie», le «globalisme», qui est née dans les années 70, qui a culminé au tournant des années 90 et qui a commencé à déperir en 1995 pour mourir quelque part récemment, notamment ensevelie par les poussières du 11 septembre 2001. «Enfin, globalisation, mondialisation, c'est la même chose! Les gens comprennent...»

Pirouette

Le «globalisme», voilà ce qui serait en train de mourir. Et, à cet égard, Saul touche en effet à quelque chose. Bien que l'essai de ce romancier avant tout soit, comme ses précédents, empreint d'une légèreté — parfois insoutenable —, d'une imprécision dans les concepts, d'une indifférence aux faits, de pirouettes du type «donner une définition, c'est proférer une platitude», il a malgré tout un mérite: il démontre qu'il y eut bien du délire autour de la mondialisation. Et que celui-ci s'évanouit. Parlant de délire, Saul mentionne l'auteur japonais Kenichi Ohmae. Farouchement globaliste, ce dernier annonçait en 1995, dans un livre intitulé *The End of the Nation-State*, que si l'on appliquait la seule vraie règle, c'est-à-dire celle du marché, les États-nations disparaîtraient et seraient vite remplacés par des «États-régions» qui, eux, ne s'occuperaient que de ce qui compte — l'économie — et ainsi créeraient vraiment de la richesse.

Qu'il n'est pratiquement plus possible de simplifier ainsi le monde et la mondialisation, on le

savait. Saul propose une chronologie de la montée et du déclin de cette idéologie, qu'il tente d'insulter en la traitant de «religion» (comme bien d'autres penseurs altermondialistes, Ricardo Petrel-la en tête, font depuis longtemps).

Il soutient que ce courant de pensée «globaliste» a laissé des traces. Dans les universités, surtout dans les facultés de commerce et d'économie, on enseigne encore le globalisme «comme si rien ne s'était passé»; comme si le cycle de Doha de l'OMC, par exemple, n'était pas bloqué, soutient-il. Oh, et dans les sciences juridiques, même phénomène: «Dans l'enseignement du droit international, vous trouverez grosso modo les mêmes arguments globalistes. Même chose dans les bureaucraties nationales, internationales; même chose dans la politique, dans les banques...»

«Attendez, M. Saul, vous venez de dire que la globalisation, comme idéologie, était morte. Mais vous soutenez qu'elle est encore enseignée, présente partout?»

Saul n'en est pas à une contradiction près. C'est un penseur «grosso modo». «Je le sais, ce n'était pas assez précis, ce que je viens de dire», admet-il. «C'est surtout comme ça dans le monde anglophone, précise-t-il. Quoique, en Angleterre, au Financial Times, il est possible d'avoir une bonne conversation sur la fin du globalisme.» Difficile à suivre... «Grosso modo, résume-t-il, ce qu'il faut retenir, c'est le fait que cette idéologie n'ait pas rempli ses énormes promesses»: le bonheur mondial, l'harmonie, grâce à la primauté de l'économie et du commerce.

Inévitabilité

Reprenons. Le concept charnière du globalisme est la notion d'inévitabilité, fait remarquer Saul: «On n'a pas le choix, il faut s'adapter», répètent les prophètes du globalisme. Question de voir la théorie du penseur appliquée

concrètement, demandons-lui ce qu'il ferait, par exemple, de la dette du Québec, 119 milliards de dollars. Plusieurs observateurs affirment qu'il faut en rembourser des grandes parts maintenant, entre autres parce que la «mondialisation ne nous donne pas le choix».

Saul se lance dans une tirade: «Rien n'est inévitable. La politique réelle n'est pas basée sur l'inévitable. En tout cas, si c'était le cas, il aurait été inutile de dépenser des milliards de dollars pour créer les sociétés les plus éduquées qu'on n'ait jamais vues», dit-il. Puisque, lorsqu'on prétend que les choses sont inévitables, «on veut dire, au fond, qu'il ne sert à rien de penser», raille l'auteur du *Compagnon du doute*.

Sur les dettes publiques elles-mêmes, Saul règle la question assez vite. Il rappelle d'abord que, dans les *Bâtards de Voltaire* (son essai le plus connu, paru en 1994, qui «a provoqué un électrochoc», comme on le présente sur la jaquette arrière du livre), il fait «l'histoire des dettes des gouvernements dans l'histoire du monde depuis Athènes». Rien de moins. Or, selon Saul, des dettes, ça peut être payant; prenez les États-Unis, dit-il, qui ont été construits sur le non-paiement des dettes: «Leur richesse a été mise en place entre la guerre civile et 1929. Dans cette période, en cinq à sept étapes, grosso modo, ils ont emprunté de l'argent sur les marchés internationaux et ils ont fait des crises, des chutes, qui faisaient que les gens qui ont prêté de l'argent, les sociétés, sont tombés en faillite et ils ont perdu leur argent et les États-Unis ont gardé les chemins de fer, les infrastructures.»

Alors, c'est ce qu'il faut faire: ne pas payer ses dettes? «Moi, je ne suis pas certain de ce qu'il faut faire», répond Saul. Encore une pirouette! «Oui, je fais des pirouettes, rétorque-t-il, faut pas être trop sérieux dans la vie. Un

des graves problèmes avec les idéologies, c'est leur absence totale de sens de l'humour. Quand vous faites rire les gens, ils vous regardent comme si c'était un scandale.»

État-nation

Du reste, avec le déclin du globalisme, on assiste au retour de l'État-nation, note Saul. Et vlan, Kenichi Ohmae! Pour le taquiner, dites à Saul qu'il est en cela d'accord avec l'ancienne première ministre britannique, Margaret Thatcher, qui a écrit dans ses mémoires que «les États-nations et la souveraineté nationale sont les plus sûrs fondements d'un système international stable». Réponse du penseur: la dame de fer «est plus complexe sur papier!» Trêve de pirouettes et revenons à l'État-nation: «Le problème de base est le suivant: comment le citoyen peut avoir un pouvoir réel? Pour le moment, tout ce que nous avons, c'est l'État-nation. On peut le changer, on peut le varier, il peut être de toutes différentes. Il peut y avoir toutes sortes de niveaux de pouvoir à l'intérieur de l'État-nation. Les États-nations peuvent conclure des accords. Mais la base du pouvoir démocratique, c'est toujours l'État-nation.»

Seule chose: il faut que le nationalisme qui l'habite soit «positif». Ce qui veut dire? «Avoir foi en la tension positive créée par l'incertitude et l'importance du choix», écrit-il dans son livre, pour ajouter: «Ne pas être marié à des absolus étriqués» et «douter en particulier des réponses générales apportées aux questions pratiques». Savoir dire «grosso modo», en somme.

Le Devoir

John Saul sera en visite au Québec du 20 au 23 mars à Gatineau, Montréal et Québec. Plus de détails à www.dimedia.com.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390